

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 24 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 24 du mois de mars à 18 heures,  
Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 mars 2016, se réunit au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur BOURDENX Arnaud, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

### Présents :

Monsieur BOURDENX Arnaud, Monsieur PONS Guy, Madame ROUSSIGNOL Agnès, Monsieur BANQUET Max, Monsieur CASSAGNE Guy, Madame LEROUX Claire (adjoints)

Madame BARANTIN Annie, Monsieur CORBEAUX Daniel, Monsieur VIDEAU Gaëtan, Monsieur TARTAS Franck, Madame AMESTOY Katia, Madame LAMARQUE Patricia, Madame MATTE Muriel, Madame OBADIA Alexandra, Monsieur LESTRADE Thomas, Monsieur SAUVAGET Yannick, Monsieur BADET Gilbert, Monsieur RINGEVAL Alain, Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur POMAREZ Frédéric, Madame LARROCA Sandrine Madame OLHASQUE Annabel (conseillers municipaux)

### Absents excusés :

**Monsieur PLANTIER Christian** donne pouvoir à Monsieur BOURDENX Arnaud

**Madame DEZEMERY Isabelle** donne pouvoir à Madame ROUSSIGNOL Agnès

**Madame CASTAING-JAMET Stéphanie** donne pouvoir à Monsieur BANQUET Max

**Madame DULHOSTE Michèle** donne pouvoir à Monsieur CORBEAUX Daniel

**Monsieur SANNA Denis** donne pouvoir à Monsieur CASSAGNE Guy

**Absents :** Monsieur DOUSSANG François, Madame DELEST Marie-France

**Secrétaire de séance :** Madame LEROUX Claire

En vertu de la délégation donnée par le conseil municipal par délibération du 03 avril 2014, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe qu'il a pris **six décisions** portant les **numéros 1330, 1331, 1332, 1333, 1334, 1335** qui sont inscrites au registre ouvert à cet effet.

### Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Tout d'abord je vous prie de bien vouloir excuser Monsieur le Maire. Je serai donc président de séance. »

Monsieur BOURDENX propose d'adopter le compte rendu de la séance du 25 février 2016. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

Monsieur BOURDENX Arnaud passe ensuite à l'ordre du jour :

- 1- Changement de nom du budget annexe « M.A.C »
- 2- Vote des comptes administratifs 2015 pour le budget principal et les budgets annexes : campings, M.A.C, lotissement Pyramide, lotissement Route Noire, ZAC des Hournails, forêt
- 3- Approbation des comptes de gestion 2015 pour le budget principal et les budgets annexes : campings, M.A.C, lotissement Pyramide, lotissement Route Noire, ZAC des Hournails, forêt
- 4- Affectation des résultats 2015 pour le budget principal et les budgets annexes : campings, M.A.C, lotissement Pyramide, lotissement Route Noire, ZAC des Hournails, forêt
- 5- Vote du budget primitif 2016 pour le budget principal et les budgets annexes : campings, Parnasse, lotissement Pyramide, lotissement Route Noire, ZAC des Hournails, forêt
- 6- Vote des taux d'imposition 2016
- 7- Vote des durées d'amortissements des matériels acquis en 2015
- 8- Subventions aux associations pour 2016
- 9- Création budget annexe « Lotissement du Raz »
- 10- Création budget annexe « Lotissement des Oiseaux »

- 11- Imputation du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales sur l'attribution de compensation
- 12- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Landes
- 13- Création d'emplois saisonniers 2016
- 14- Création d'un emploi d'avenir
- 15- Création de deux postes suite à réussite à concours
- 16- Programme des coupes de bois 2016
- 17- Vente d'une bande de terrain section AN 236
- 18- Vente de la parcelle cadastrée section AN 236
- 19- Délimitation de la zone tampon en périphérie du Clocher Porche de la Vieille Eglise

## **1- CHANGEMENT DE NOM DU BUDGET ANNEXE « M.A.C »**

Rapporteur : Madame ROUSSIGNOL Agnès

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Madame ROUSSIGNOL expose :

« Suite à la délibération du 26 juin 2014 mettant fin à la commission extra municipale de la M.A.C, la commission culture propose au Conseil Municipal de nommer dorénavant le budget annexe « M.A.C », budget « Parnasse » ».

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **2- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : CAMPINGS, MAC, LOTISSEMENT PYRAMIDE, LOTISSEMENT ROUTE NOIRE, ZAC DES HOURNAILS, FORÊT**

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier

Vote :

**CA BUDGET PRINCIPAL** : 19 POUR et 8 ABSTENTIONS (Mmes Larroca, Olhasque, Dulhoste, Mrs Badet, Ringeval, Fortinon, Pomarez, Corbeaux)

**CA BUDGET ANNEXE CAMPINGS** : 19 POUR et 8 ABSTENTIONS (Mmes Larroca, Olhasque, Dulhoste, Mrs Badet, Ringeval, Fortinon, Pomarez, Corbeaux)

**CA BUDGET ANNEXE MAC** : UNANIMITÉ

**CA BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PYRAMIDE** : UNANIMITÉ

**CA BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE NOIRE** : UNANIMITÉ

**CA BUDGET ANNEXE ZAC DES HOURNAILS** : 21 POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes Larroca, Olhasque, Mrs Badet, Ringeval, Fortinon, Pomarez)

**CA BUDGET ANNEXE FORET** : UNANIMITÉ

Monsieur BOURDENX expose :

### **« Compte administratif 2015, Budget Principal**

Toutes dépenses confondues, le budget 2015 a été exécuté à hauteur de 90.23 %, soit un montant de 17 580 166 € soit en augmentation de 248 177 € par rapport à l'exercice 2014. Elles sont composées, de dépenses de fonctionnement pour 13 691 064 € soit 77.88 % des dépenses totales, et de dépenses de la section d'investissement pour 3 889 102 €, soit 22.12 %.

Les recettes totales réalisées en 2015 s'élèvent quant à elles à 19 243 464 €, soit un taux de réalisation de 98.77 %. Elles sont en augmentation de 153 238 € et les recettes de fonctionnement avec 15 697 771 € en représentent 81.58 %, les recettes d'investissement étant de 3 545 693 €.

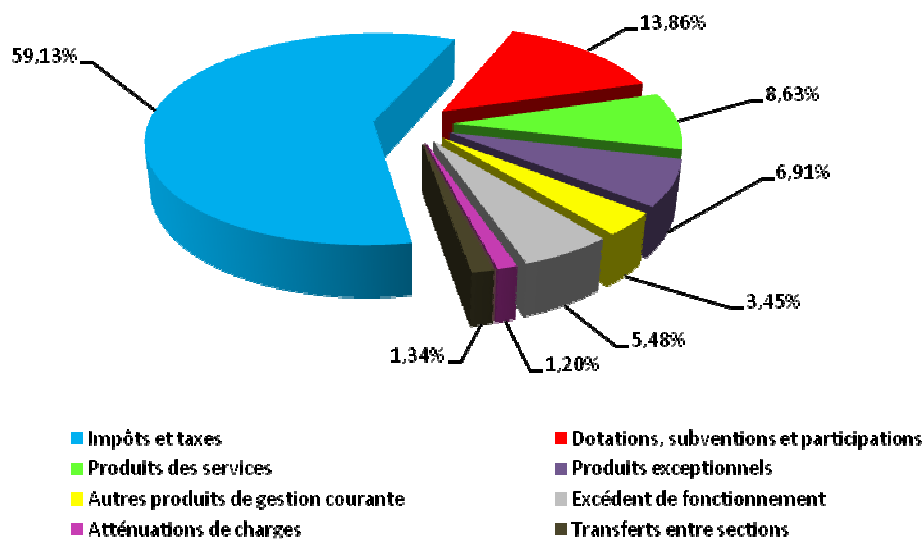
## - I - Les recettes de fonctionnement

Elles sont en augmentation de 5.56 % par rapport à 2014 et ont été réalisées à 108.11% des crédits ouverts. Mais, si l'on ne prend en compte que les recettes réelles propres à l'exercice et hors produits exceptionnels, elles n'augmentent que d'un peu plus de 2 %.

### RECETTES FONCTIONNEMENT 2015

Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Part	2015/2014
Impôts et taxes	9 024 972	8 911 393	9 282 699	59,13%	4,17%
Dotations, subventions et participations	2 337 772	2 365 522	2 175 039	13,86%	-8,05%
Produits des services	1 335 617	1 363 093	1 354 750	8,63%	-0,61%
Produits exceptionnels	1 445 633	518 983	1 085 175	6,91%	109,10%
Autres produits de gestion courante	256 982	381 904	541 009	3,45%	41,66%
Excédent de fonctionnement	758 856	970 000	860 000	5,48%	-11,34%
Atténuations de charges	307 630	253 728	188 080	1,20%	-25,87%
Produits financiers	110	128	82	0,00%	-35,94%
Transferts entre sections	146 810	106 754	210 937	1,34%	97,59%
<b>Total</b>	<b>15 614 382</b>	<b>14 871 505</b>	<b>15 697 771</b>	<b>100,00%</b>	<b>5,56%</b>

#### REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### 1) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes de la ville de Mimizan constitue la première ressource de la collectivité avec 9 282 699 € : il représente ainsi 59.13 % des recettes totales de fonctionnement, en augmentation de 4.17 % par rapport à 2014.

Les principales composantes de ce poste sont les contributions directes (4 932 909 €) et l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire (3 649 280 €)

## IMPOTS ET TAXES 2015

Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Part	2015/2014
Contributions directes	4 616 490	4 718 120	4 932 909	53,14%	4,55%
Attribution de compensation	2 520 606	2 520 606	2 520 606	27,15%	0,00%
Dotation de solidarité communautaire	1 128 674	949 935	1 128 674	12,16%	18,82%
Droits de place	88 504	75 839	61 291	0,66%	-19,18%
Droits de stationnement	159 653	173 004	166 671	1,80%	-3,66%
Taxe sur l'électricité	118 882	120 406	83 312	0,90%	-30,81%
Impôt sur les spectacles	1 034	725	1 034	0,01%	42,62%
Prélèvement produits jeux casinos	71 602	60 204	34 967	0,38%	-41,92%
Droits de mutation	289 051	292 554	353 235	3,81%	20,74%
Autres taxes diverses	30 476			0,00%	#DIV/0!
<b>Total</b>	<b>9 024 972</b>	<b>8 911 393</b>	<b>9 282 699</b>	<b>100,00%</b>	<b>4,17%</b>

### Les contributions directes

Le produit de la taxe d'habitation représente 48.43 % de nos contributions, en évolution de 5.80% par rapport à 2014, ce qui correspond à une évolution des bases nettes, hors coefficient de revalorisation, de 2.00 %. Le produit de la taxe sur le foncier bâti représente 48.68 %, en évolution de 3.57 % par rapport à 2014, ce qui correspond à une évolution des bases nettes, hors coefficient de revalorisation, de 1,6 %.

La taxe sur le foncier non bâti, qui ne représente que 2.90 %, n'augmente que de 1.85 %. Au total, le produit de ces contributions progresse de 214 800 €, sans augmentation des taux.

### **contributions directes (hors rôles supplémentaires)**

Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Part	2015/2014
Taxes d'habitation	2 201 689	2 248 910	2 379 247	48,43%	5,80%
Taxe sur le foncier bâti	2 262 518	2 309 311	2 391 712	48,68%	3,57%
Taxe sur le foncier non bâti	139 628	139 704	142 288	2,90%	1,85%
<b>Total</b>	<b>4 603 835</b>	<b>4 697 925</b>	<b>4 913 247</b>	<b>100,00%</b>	<b>4,58%</b>

### La fiscalité reversée

Les dotations communautaires reversées représentent 39.32 % de ce chapitre avec la part de la dotation de solidarité qui augmente de 178 800 € du fait que, contrairement à 2014, le FPIC a été imputé en dépenses de fonctionnement et non compensé via la dotation de solidarité.

### Les autres taxes

L'ensemble des autres taxes, après une baisse en 2012, 2013 et 2014 diminuent à nouveau de 3.10 % en 2015: le produit des jeux de casino de 25 230 €. Seuls les droits de mutation augmentent de 60 680 € soit 20.74 %.

Ce chapitre 73 a été réalisé à 100,9 % des prévisions

## 2) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations représentent la deuxième ressource de la collectivité avec 2 175 039 €, et sont en diminution par rapport à 2014 (- 8.05 %).

### DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2015

Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Part	2015/2014
Dotation forfaitaire	1 761 066	1 647 661	1 356 432	62,36%	-17,68%
Dotation nationale de péréquation	0	30 612	36 735	1,69%	20,00%
Dotation instituteur	2 808	2 808	2 808	0,13%	0,00%
Dotation générale décentralisation	0	0	0	0,00%	#DIV/0!
Autres Régions	38 318	110 660	221 845	10,20%	100,47%
Gfp de rattachement Départements	0	2 000	1 727	0,08%	#DIV/0!
Autres organismes	21 317	31 990	24 075	1,11%	-24,74%
Compensation perte taxe additionnelle	279 930	290 942	309 432	14,23%	6,36%
Compensation Contrib.Economique Terr.	1 204	928	50	0,00%	-94,61%
Fonds départemental T.P.	39 043	30 731	20 303	0,93%	-33,93%
Compensation exo taxes foncières	10 697	11 464	10 756	0,49%	-6,18%
Compensation exo taxes habitation	63 470	56 197	44 949	2,07%	-20,02%
Dotation de recensement	118 121	120 979	143 945	6,62%	18,98%
Autres attributions et participations	0	20 499	0	0,00%	-100,00%
<b>Total</b>	<b>2 337 772</b>	<b>2 365 522</b>	<b>2 175 039</b>	<b>100,00%</b>	<b>-8,05%</b>

La DGF, qui représente 62 % de ce poste, perd 17.68 % (dont 242 000 € de contribution de la Commune au redressement des finances publiques)

Nous avons été éligibles en 2015, comme en 2014, à la dotation nationale de péréquation pour un montant de 36 735 €. (+6 123€).

Les compensations fiscales au titre des exonérations de la taxe d'habitation et des taxes foncières octroyées par l'Etat s'élèvent à 188 894 € (+ 11 718 €) alors que la compensation de la taxe professionnelle (CET) diminue de 10 428 €.

Les subventions du département, d'un montant de 24 075 € (- 7915 €) ont permis de financer des actions pour la crèche pour 14 758 €, la médiathèque pour 3 385 € et le CLSH pour 5 560 €.

Le contrat enfance, participation de la CAF et de la MSA au fonctionnement des structures enfance et petite enfance, augmente de plus de 6 %.

Enfin, les subventions en provenance de l'Etat sont en forte augmentation (+111 185 €), du fait d'une part, de la réforme des rythmes scolaires où nous avons bénéficié cette année de 24 000 €, et d'autre part de la participation aux emplois aidés recrutés au sein des services : 189 400 € contre 68 300 en 2014).

Ce chapitre 74 a été réalisé à 99 % des prévisions.

### 3) Les produits des services (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses représentent à peine à peine 8.6 % de notre budget soit 1 354 750 €) et sont en diminution de 0.60 %.

#### PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES 2015

Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Part	2015/2014
Concessions et redevances funéraires	7 985	10 189	5 442	0,40%	-46,59%
Droits station et loc domaine port fluvial	22 093	18 802	12 105	0,89%	-35,62%
Redevance occup domaine public communal	133 974	115 305	128 875	9,51%	11,77%
Autres droits stationnement et location	2 200	0	0	0,00%	#DIV/0!
Location droits de chasse et de pêche	5 610	5 782	5 524	0,41%	-4,46%
Travaux	4 631	3 855	438	0,03%	-88,64%
Droits services culturels	7 731	12 440	6 936	0,51%	-44,24%
Droits des services à caractère de loisirs	180 080	178 221	176 996	13,06%	-0,69%
Droits des services à caractère social	611 256	687 871	665 848	49,15%	-3,20%
Droits des services péri-scolaires	146 662	129 623	156 422	11,55%	20,67%
Autres prestations de services	32 994	30 283	25 026	1,85%	-17,36%
Locations diverses (autres qu'immeubles)	4 613	4 344	13 747	1,01%	216,46%
Aux budgets annexes, régies, CCAS ...	32 934	26 125	3 867	0,29%	-85,20%
Mise à dispos. personnel au GFP Rattachement	4 846	7 386	2 520	0,19%	-65,88%
Aux autres organismes	2 632	559	2 461	0,18%	340,25%
Par les budgets annexes et régies municipales	62 472	47 333	23 301	1,72%	-50,77%
Par les C.C.A.S.	5 083	6 127	9 227	0,68%	50,60%
Par GFP de rattachement	28 934	62 405	92 731	6,84%	48,60%
Par les autres redevables	34 966	5 183	8 215	0,61%	58,50%
Autres produits d'activités annexes	3 920	11 260	15 070	1,11%	33,84%
<b>Total</b>	<b>1 335 616</b>	<b>1 363 093</b>	<b>1 354 751</b>	<b>100,00%</b>	<b>-0,61%</b>

Les redevances à service culturel perdent 44 % (- 5 500 €) par rapport aux Médiévales, le remboursement des travaux effectués par nos services dans les campings : 24 000 €, les droits perçus à la Halte Nautique 6 700 €

En revanche, les droits des services périscolaires augmentent de 9 760 €, ainsi que le reversement de la Communauté de Communes dans le cadre de travaux effectués par nos services (+30 000 €).

Ce chapitre 70 a été réalisé à 97.65 % des prévisions.

### 4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce poste, qui ne représente que 3.45 % du budget, est en augmentation de 303 000 € essentiellement du fait de la récupération dans notre budget principal de 300 000 € du budget annexe de la forêt.

Ce chapitre 75 a été réalisé à 103.80 % des prévisions.

### 5) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ce poste, qui représente 6.91 % du budget, est essentiellement constitué des produits de cessions pour 1 027 544 € (vente de la Maison Rue de Robichon pour 350 000 €, les terrains Renardats pour 5 100 €, Montée du Château d'eau pour 120 782 €, Av. de Leslurgues pour 251 662€ et les trois logements Rue du Stade pour 300 000 €.

Les produits exceptionnels divers pour 36 000 € sont liés à des remboursements de sinistres.

### PRODUITS EXCEPTIONNELS 2015

Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Part	2015/2014
Recouvrement sur créances admises en non valeur	117	0		0,00%	#DIV/0!
Autres produits exceptionnels de gestion	7 553	5 708	12 423	1,14%	117,64%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	69 043	50	200	0,02%	300,00%
Produits des cessions d'immobilisations	1 170 522	464 670	1 036 511	95,52%	123,06%
Produits exceptionnels divers	198 398	48 555	36 041	3,32%	-25,77%
<b>Total</b>	<b>1 445 633</b>	<b>518 983</b>	<b>1 085 175</b>	<b>100,00%</b>	<b>109,10%</b>

Sur ce chapitre 77, les prévisions n'étaient que de 30 000 € du fait de l'obligation qui nous est faite en M14 d'inscrire la prévision des produits de cession en investissement.

### 6) Les travaux en régie

Ils représentent une recette d'ordre de 118 000€ et sont constitués par :

- Des aménagements paysagers pour 22 400 €
- Des travaux de sablage sur les stades pour 16 116 €
- Des travaux de rénovation des locaux du PIJ pour 5 952 €
- La confection d'escaliers d'accès aux plages, pour 13 132 €
- La confection de portes d'accès dans divers bâtiments pour 9 651 €
- La création d'appentis au local de l'ACCA et à l'école pour 9 262 €
- La confection d'un portail et d'une main courante à la halte nautique pour 9 332 €
- Des travaux de rénovation du bureau d'accueil du Golf pour 2 156 €
- Des travaux de terrassement de parkings, allées, sur le réseau pluvial pour 18 284 €
- La fabrication d'une remorque pour le service Espaces Verts pour 2 184 €

### 7) L excédent de fonctionnement

Il s'élève à 860 000 € contre 970 000 € en 2014.

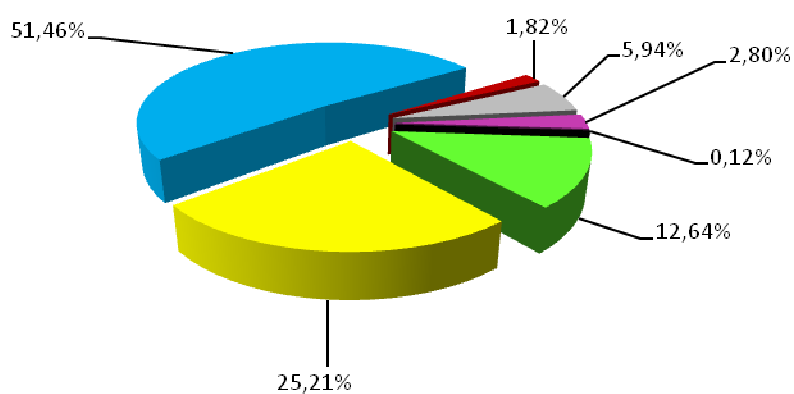
### II - Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses en 2015 s'élève à 13 691 064 €, soit un taux de réalisation de 94.30 %, en augmentation de 6.03 %. Mais si l'on ne prend en compte que les dépenses de gestion, réalisées à 96.35 %, elles évoluent de 1.38 %. Cela s'explique également par le fait que notre contribution au FPIC apparaît cette année en dépenses alors qu'en 2014, elle était intégrée dans la Dotation solidaire communautaire.

## STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015

Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Part	2015/2014
Charges à caractère général	3 527 882	3 395 950	3 451 489	25,21%	1,64%
Charges de personnel	6 765 017	7 231 608	7 046 028	51,46%	-2,57%
Atténuations de produits	115 687	0	249 352	1,82%	#DIV/0!
Autres charges de gestion courante	887 385	801 385	813 754	5,94%	1,54%
Charges financières	420 365	374 428	383 459	2,80%	2,41%
Charges exceptionnelles	4 236	34 032	15 801	0,12%	-53,57%
Op d'ordre de transferts entre sections	1 809 000	1 074 810	1 731 181	12,64%	61,07%
<b>Total</b>	<b>13 529 572</b>	<b>12 912 213</b>	<b>13 691 064</b>	<b>100,00%</b>	<b>6,03%</b>

Ventilation des dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Atténuations de produits
- Charges financières
- Op d'ordre de transferts entre sections
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles

### 1) Les achats et variations de stock (compte 60)

Ils augmentent de 3.60 % entre les deux exercices et représentent 17.30 % de nos dépenses de gestion.



## ACHATS ET VARIATION DE STOCK 2015

Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Part	2015/2014
Achats d'études, prestations de service	30 298	29 137	23 017	1,15%	-21,00%
Eau et assainissement	109 903	123 068	175 235	8,76%	42,39%
Energie, électricité	444 298	428 920	452 508	22,63%	5,50%
Combustibles	136 728	101 048	95 857	4,79%	-5,14%
Carburants	138 440	131 279	102 073	5,11%	-22,25%
Alimentation	465 684	485 385	487 264	24,37%	0,39%
Autres fournitures non stockées	134 562	105 837	122 969	6,15%	16,19%
Fournitures d'entretien	39 798	31 582	29 251	1,46%	-7,38%
Fournitures petit équipement	360 331	359 885	385 796	19,30%	7,20%
Fournitures voirie	36 892	36 928	24 298	1,22%	-34,20%
Vêtements de travail	26 695	29 181	31 693	1,59%	8,61%
Fournitures administratives	20 472	17 899	19 100	0,96%	6,71%
Livres, disques	20 404	22 115	22 409	1,12%	1,33%
Fournitures scolaires	25 910	25 466	25 054	1,25%	-1,62%
Autres matières et fournitures	3 983	2 136	2 746	0,14%	28,56%
<b>Total</b>	<b>1 994 398</b>	<b>1 929 866</b>	<b>1 999 270</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,60%</b>

Cette augmentation est due notamment à la hausse du poste « Eau et Assainissement ». Les postes combustibles et carburants sont en diminution (prix du pétrole et consommation en baisse) Il convient de souligner aussi la rigueur des services pour suivre leur budget.

Ce poste a été réalisé à 100.44 % des prévisions 2015.

### 2) Les services extérieurs (compte 61 )

C'est un poste qui évolue de 3.01 % par rapport à 2015 pour atteindre 941 046 €, du fait principalement de l'augmentation de la ligne « assurances » de 100 000 € due au nouveau contrat d'assurances « dommages aux biens » de 119 140 €. Tous les autres postes sont en diminution.

Ce poste a été réalisé à 95.64 % de la prévision 2015

## SERVICES EXTERIEURS 2015

Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Part	2015/2014
Contrats de prestation de service	211 625	190 718	189 495	20,14%	-0,64%
Locations	165 958	154 103	133 681	14,21%	-13,25%
Entretien et réparation batiments, terrains	93 197	52 137	42 120	4,48%	-19,21%
Entretien voies, réseaux,bois et forêts	31 027	64 426	60 894	6,47%	-5,48%
Entretien matériel roulant	41 305	29 395	22 289	2,37%	-24,17%
Autres biens mobiliers	65 066	62 996	55 125	5,86%	-12,49%
Maintenance	199 884	215 696	215 923	22,94%	0,11%
Primes d'assurances	73 789	70 621	172 568	18,34%	144,36%
Etudes et recherches	0	7 600	11 482	1,22%	51,08%
Documentation générale et technique	18 672	15 959	16 456	1,75%	3,11%
Versements à organismes formation	15 184	49 659	20 906	2,22%	-57,90%
Frais de colloques et séminaires	130	130	107	0,01%	-17,69%
Autres frais divers	145	110	0	0,00%	-100,00%
<b>Total</b>	<b>915 982</b>	<b>913 550</b>	<b>941 046</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,01%</b>

### 3) Les autres services extérieurs (compte 62 )

C'est un poste en diminution de 12.07 %, soit 58 500 €, du fait principalement du de la baisse du poste « fêtes et cérémonies » de 21 000 € (Médiévales en 2014)

Ce poste a été réalisé à 86.66 % de la prévision.

## AUTRES SERVICES EXTERIEURS 2015

Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Part	2015/2014
Indemnités au comptable et régisseurs	1 823	1 849	1 898	0,45%	102,65%
Honoraires	134 702	32 620	24 843	5,83%	-23,84%
Frais d'actes et de contentieux	8 000	29 275	11 454	2,69%	-60,87%
Divers	0	603	0	0,00%	-100,00%
Annonces et insertions	19 807	23 693	12 535	2,94%	-47,09%
Fêtes et cérémonies	151 072	155 142	134 223	31,47%	-13,48%
Catalogues et imprimés	16 668	15 162	17 498	4,10%	15,41%
Publications	8 761	6 534	25 677	6,02%	292,98%
Divers	1 198	1 828	3 948	0,93%	115,97%
Transports de biens	3 193	16 660	189	0,04%	-98,87%
Transports collectifs	41 220	35 076	34 968	8,20%	-0,31%
Voyages et déplacements	1 910	4 154	6 805	1,60%	63,82%
Frais de déménagement	2 369	12 220	0	0,00%	-100,00%
Missions	3 834	2 634	2 061	0,48%	-21,75%
Réceptions	5 169	4 503	3 443	0,81%	-23,54%
Frais d'affranchissement	36 600	34 169	37 076	8,69%	8,51%
Frais de télécommunications	78 769	73 607	72 664	17,04%	-1,28%
Services bancaires et assimilés	1 512	1 380	3 289	0,77%	138,33%
Concours divers	26 305	28 544	28 893	6,78%	1,22%
Frais de nettoyage des locaux	5 512	5 328	4 982	1,17%	-6,49%
Autres services extérieurs			18	0,00%	#DIV/0!
<b>Total</b>	<b>548 424</b>	<b>484 981</b>	<b>426 464</b>	<b>100,00%</b>	<b>-12,07%</b>

Au total le chapitre 011 a été réalisé à hauteur de 97.56 %, représentant ainsi 25.21 % de ce budget.

### 4) Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 51.46 % des dépenses totales de fonctionnement mais 58.73 % de nos dépenses de gestion, et sont en diminution de 2.57 %, soit 185 600 €, malgré les éléments qui se sont imposés à nous en 2015 : la réforme de la catégorie C, les avancements d'échelons. Mais l'embauche d'emplois aidés et l'effort consenti par les services nous ont permis de réduire le coût des emplois saisonniers. L'assurance du personnel a quant à elle, diminué de 97 200 € (nouveau contrat). L'aide pour les emplois aidés a été de 189 400 €, comme nous l'avons déjà souligné.

Ce chapitre a été réalisé à 95.83 % de la prévision.

## CHARGES DE PERSONNEL 2015

Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Part	2015/2014
Personnel affecté par le GFP de rattachement	75 098	76 473	25 629	0,36%	-66,49%
Autre personnel extérieur	43 918	45 132	44 042	0,63%	-2,42%
Cotisations versées au FNAL	19 370	20 004	20 094	0,29%	0,45%
Cotisation centre de gestion	85 338	86 933	82 432	1,17%	-5,18%
Rémunération principale	3 313 765	3 327 722	3 389 032	48,10%	1,84%
NBI, supplément familial	68 250	71 950	70 727	1,00%	-1,70%
Autres indemnités	495 537	546 124	546 936	7,76%	0,15%
Rémunérations non titulaires	576 480	693 730	437 135	6,20%	-36,99%
Emplois d'avenir	30 278	65 073	123 125	1,75%	89,21%
Autres emplois d'insertion	10 473	22 841	168 914	2,40%	639,52%
Rémunérations des apprentis	15 163	17 591	18 827	0,27%	7,03%
Cotisations URSSAF	745 654	764 480	712 606	10,11%	-6,79%
Cotisation caisse de retraite	1 043 038	1 116 605	1 131 064	16,05%	1,29%
Cotisation ASSEDIC	39 076	46 522	46 565	0,66%	0,09%
Cotisation assurance personnel	132 865	251 167	154 241	2,19%	-38,59%
Versement au FNC du supplt familial	15 241	13 445	9 352	0,13%	-30,44%
Allocations chômage versées directement	7 738	14 237	12 329	0,17%	-13,40%
Versement aux autres œuvres sociales	34 252	38 166	38 896	0,55%	1,91%
Versement aux autres organismes sociaux	0			0,00%	#DIV/0!
Médecine du travail, pharmacie	13 483	13 413	14 082	0,20%	4,99%
<b>Total</b>	<b>6 765 017</b>	<b>7 231 608</b>	<b>7 046 028</b>	<b>100,00%</b>	<b>-2,57%</b>

### 5) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Une seule dépense inscrite sur ce poste : notre contribution au F.P.I.C. de 249 352 €. En 2014, elle avait été intégrée dans la dotation de solidarité communautaire.

## 6) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

### AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 2015

Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Part	2015/2014
Redevances concessions,brevets,licences <sup>pr</sup>	3 500	5 658	2 548	0,31%	-54,97%
Déficit des budgets annexes administratifs	257 706	219 365	199 546	24,52%	-9,03%
Indemnités, frais de mission des élus,formation	156 605	154 524	149 332	18,35%	-3,36%
Cotisation retraite		2 265	14 765	1,81%	551,88%
Créances admises en non valeur	3 764	2 171	4 007	0,49%	84,57%
Créances éteintes	20 475	25	4 790	0,59%	19060,00%
Contributions aux organismes de regroupement	96 769	106 433	111 928	13,75%	5,16%
Autres contributions obligatoires	6 311	6 665	6 302	0,77%	-5,45%
Subvention au CCAS	180 000	140 000	154 000	18,92%	10,00%
Subvention fonctionnement associations	162 020	164 025	166 520	20,46%	1,52%
Charges diverses de gestion courante	234	254	16	0,00%	-93,70%
<b>Total</b>	<b>883 884</b>	<b>801 385</b>	<b>813 754</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,54%</b>

C'est un poste en augmentation de 1.54 %. En cause : l'augmentation de 14 000 € de la subvention au CCAS, et des contributions aux organismes de regroupement dont la participation au SYDEC pour l'entretien du réseau d'éclairage public qui est en 2015 supporté sur l'exercice entier (+ 8 000 €). Le déficit du budget annexe MAC diminue quant à lui, de 19 819 €.

## 7) Les charges financières

Elles sont en augmentation de 2.41 % (+ 9 000 €), du fait du nouvel emprunt contracté en 2014 et ne représentent que 2.80 % de notre budget.

## - III - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2015 à 3 889 101 €, soit un montant inférieur à 2014 (-12.01 %). Le montant des dépenses d'équipement (chapitres 20, 204 et 21) est de 2 499 600€ (- 9.02 % par rapport à 2014), et avec les dépenses qui restent engagées pour 836 932 €, le taux de réalisation est de 95.29 %.

## STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015

Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Part	2015/2014
Emprunts et dettes assimilés	1 063 604	912 829	973 462	25,03%	6,64%
Immobilisations incorporelles	255 031	228 019	343 714	8,84%	50,74%
Immobilisations corporelles	1 560 934	2 180 527	1 759 084	45,23%	-19,33%
Immobilisations en cours	0	0	3 300		
Subventions d'équipement versées	290 347	338 888	393 527	10,12%	16,12%
Subventions d'équipement reçues	76 420			0,00%	#DIV/0!
Op d'ordre de transferts entre sections	146 810	106 754	210 937		
Résultat d'investissement reporté	1 559 197	599 218	201 055		
Opérations patrimoniales	1 259 397	53 542	4 022		
Autres immobilisations financières	1 230	0		0,00%	#DIV/0!
<b>Total</b>	<b>6 212 970</b>	<b>4 419 777</b>	<b>3 889 101</b>	<b>100,00%</b>	<b>-12,01%</b>

### 1) Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16 )

Les emprunts et dettes assimilés correspondent au remboursement de la dette en capital pour un montant de 950 962 € et au remboursement à l'EPFL des acquisitions Caliot (22 500€).

### 2) Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204 et 21)

En matière d'immobilisations incorporelles (chapitre 20), les 343 714 € réalisés ont été consacrés principalement au PLU pour 8 973 €, aux diverses études pour 273 478 € et à l'acquisition de logiciels et de licences pour 59 193 €.

Des subventions d'équipement ont été versées au SYDEC pour la deuxième tranche de remises aux normes de l'éclairage public pour 385 609 €, ainsi qu'un fonds de concours à la Communauté de Communes pour la participation à la Banque numérique du savoir en Aquitaine pour 7 918 €.

Les immobilisations corporelles, chapitre 21, constituent l'essentiel de ce budget avec un montant de 1 759 084 €, avec principalement aux articles :

- 2117 « Bois et Forêts » pour l'acquisition de forêt par adjudication pour 288 268€
- 2128 « Autres agencements et aménagements » : pour l'aménagement des allées du cimetière (20 000 €) et des travaux d'accès à la plage pour 10 152 €.
- 21312 « Bâtiments scolaires » des travaux de restructuration de classes à l'école maternelle du Bourg pour 121 412 €.
- 2135 « Installations générales, agencements » : 32 923 € dont 5 456 pour des menuiseries à l'Eglise, 6 622 pour des travaux de réaménagement du bureau du PIJ et 20 846 pour des travaux aux arènes.
- 2138 « Autres constructions » : 28 082 € dont 16 056 pour la rénovation du clocher porche et 9 872 pour des changements de menuiserie dans divers logements.
- 2151 « Réseaux de voirie » : 784 188 € dont 475 540 € pour le solde de l'aménagement de la Place de la Garluche, 34 549 € pour la réfection des chaussées dans la Rue du Muguet, 40 456 € pour la rue de la Maison paroissiale, 99 060 € pour les trottoirs Avenue de Bordeaux, 37 617 € pour ceux de l'avenue de Bayonne, 25 326 € pour la pose de conteneurs semi enterrés dans la Rue des Forestiers, 21 900 € pour des travaux de redressement de l'exutoire du Courant, 13 530 € pour le cheminement piéton rive gauche du Courant, et 36 209 € pour diverses chaussées.
- 21538 « Autres réseaux » pour des travaux d'amélioration du système des feux pour 6 902 €
- 21568 « Autre mat .outill.incendie » 6 752 € pour des poteaux incendie

- 21578 « autres mat. Et outill. De voirie » 15 444 € pour des panneaux et une barrière levante solaire.
- 2158 « Autres mat.outillages et techniques » 15 891 € dont 6 229 € pour la confection du portail de la pépinière et 7 502 € pour l'acquisition de 2 abris bus pour le collège, et de VTT pour ce même service.
- 2182 « matériel de transport » 143 491 € pour l'acquisition d'une balayeuse, 22 000 € pour un véhicule pour la police municipale et 4 297 € pour des VTT pour le même service.
- 2183 « Matériel de bureau et informatique » pour 54 578 €
- 2184 « Mobilier » une somme de 17 413 € répartie entre les divers services
- 2188 « Autres matériels » pour un montant de 185 819 € (dont 31 263 € pour le service environnement, 61 818 € pour les ateliers, 14 100 € pour la cuisine centrale, 4 475 pour la police municipale, 4 168 € pour la crèche, 5 245 € pour le service Prévention.

Pour être tout à fait complet sur ces dépenses d'investissement, la Ville de Mimizan a investi 145 100 € dans le secteur de l'enseignement, 34 400 € dans celui de la culture, 31 400 € dans celui du sport, et 813 300 € dans celui de l'aménagement urbain.

#### **IV - Les recettes d'investissement**

Pour financer ses investissements, la collectivité bénéficie principalement de trois types de ressources : les dotations fonds divers et réserves, les subventions et les emprunts.

#### **RECETTES INVESTISSEMENT 2015**

Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Part	2015/2014
Dotations, fonds divers et réserves	2 208 949	1 623 500	1 561 091	44,03%	-3,84%
Subventions d'investissement reçues	120 686	86 870	249 399	7,03%	187,09%
Emprunts et dettes assimilées	29 820	1 380 000	0	0,00%	-100,00%
Opérations patrimoniales	1 259 397	53 542	4 022	0,11%	-92,49%
Transferts entre sections	1 809 000	1 074 510	1 731 181	48,82%	61,11%
Immobilisations incorporelles	174 314	0	0	0,00%	#DIV/0!
Immobilisations corporelles	11 586	0	0	0,00%	#DIV/0!
<b>Total investissement</b>	<b>5 613 752</b>	<b>4 218 422</b>	<b>3 545 693</b>	<b>100,00%</b>	<b>-15,95%</b>

**Les dotations et fonds divers** s'élèvent à 1 561 090 € et représentent 44.03 % de nos ressources d'investissement globales. Ils sont constitués du F.C.T.V.A. pour 255 094 €, de la TLE pour 206 704 € et de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 099 292 €.

**Les subventions reçues** ont été réalisées à hauteur de 249 399 €. Nous avons bénéficié d'une subvention de Jeunesse et Sports de 3 000 € pour l'acquisition de matériel vidéo pour l'Espace Jeunes, de 51 670 € au titre du FISAC pour la 1<sup>ère</sup> tranche d'opération urbaine, 67 500€ du Conseil Régional pour la même opération, et du Conseil Départemental de 64 098 €. Le Conseil Départemental a également financé les travaux de rénovation de l'Ecole de Bel Air (2014) pour 11 976 € (FEC), les travaux de restructuration des bâtiments scolaires pour 10 270 € (acompte), et les travaux de restructuration du PIJ pour 4 914 €.

**Les emprunts**, Nous n'avons pas mobilisé d'emprunt en 2015.

Au total de l'ensemble des opérations réalisées, déficit 2014 reporté compris, la section d'investissement présente un déficit de 343 409 €, qui avec les restes à réaliser s'élève à 1 081 141 €. La section de fonctionnement dégageant un excédent total de 2 006 707 €, qui va couvrir en priorité et obligatoirement le besoin de financement d'investissement, l'année 2015 présente un reste à affecter de 925 565 € qu'il vous est proposé d'affecter ainsi :

+ 59 565 € en affectation complémentaire en Investissement

Et 866 000 € en report au budget fonctionnement 2016. »

A l'issue de son exposé, Monsieur Bourdenx ouvre le débat.

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« Au niveau du compte administratif tel qu'il est présenté, nous n'avons pas d'observation dans la mesure où nous n'étions pas en accord sur les orientations proposées même si ces dernières se déroulent exactement comme elles étaient prévues, du moins dans une grande partie. Nous ne pourrions pas les adopter.

En revanche, vous avez détaillé un certain nombre de chapitres. Pouvez-vous nous apporter quelques précisions sur le détail des études diverses dont vous avez parlé car leur montant est assez important. Ces dernières se trouvent dans le chapitre 20 en dehors des 8 000€ concernant le PLU. Nous aimerions connaître les perspectives et le contenu de ces études. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Je n'ai pas le détail sous les yeux. Je ne peux pas vous répondre directement mais je les ferai parvenir à l'ensemble du Conseil Municipal. »

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« Il s'agit de dépenses de l'ordre de 200 000€. N'avez-vous pas un ordre d'idée de ce que cela peut être ? »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Au niveau des assistances à maîtrise d'ouvrage, nous avons le casino et la DSP du camping. »

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« Je voulais avoir cette confirmation. Il s'agit donc bien du transfert des honoraires pour le même cabinet que l'on payait jusqu'à présent en section de fonctionnement mais que nous payons maintenant en études en investissement. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Je vais vous laisser faire cette analyse. »

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« Les dossiers du casino et de la DSP campings sont gérés par le même cabinet. Tant que vous ne me démentez pas, je considère que mon analyse est bonne. »

**Le Conseil Municipal par 19 POUR et 8 ABSTENTIONS (Mmes Larroca, Olhasque, Dulhoste, Mrs Badet, Ringeval, Fortinon, Pomarez, Corbeaux) accepte la proposition du rapporteur.**

**Compte administratif 2015 Budget Annexe Campings**

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

**« LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Avec un montant de 1 684 200 €, en très légère diminution par rapport à 2014 (- 6 046 €), elles ont été réalisées à 86.32 %.

**Les charges générales (chapitre 011) :**

D'un montant de 671 706 €, elles ont été réalisées à 95.28 % des prévisions, et en augmentation de 8.52% par rapport à 2014, du fait du recours à un prestataire pour assurer les animations, assurées auparavant par les services municipaux. Nous avons également fait appel à une société de nettoyage pour 8 106.00 €.



### **Les charges de personnel (chapitre 012) :**

Réalisées à 96.08 %, elles sont en diminution de 31 348 € : - 23 000 (personnel ville animations) et plus de personnel du GEIQ en 2015. Départ en Juillet de Mme CHIBRAC et en Novembre de Mme Ferreira non remplacées. ½ traitement pour Mme Imbert pour cause de maladie.

**Les charges financières** s'élèvent à 87 831 € et **l'impôt sur les bénéfices** à 77 959 € .

### **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Elles s'élèvent à 1 931 459 €, et en diminution de 3.47 % par rapport à 2014 et, en ce qui concerne les recettes réelles d'exploitation, soit 1 792 039 €, elles ont été réalisées à 98.92 % des prévisions.

### **Les produits de services (chapitre 70)**

Ce poste pour un montant de 1784 583 €, diminue légèrement (- 13 100 €) et est réalisé à 98.97 % des prévisions.

### **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

D'un montant de 716 420 €, elles sont en diminution de 75 773 € par rapport à 2014 et réalisées à hauteur de 78.30 %. Elles sont constituées essentiellement par :

- Le remboursement du capital des emprunts et des cautions pour 270 536 €
- Des plantations d'arbres pour 3 790 €
- Des travaux de peinture chalets et mobilhomes pour 15 400 €
- La création d'une station de pompage à la Plage pour 2 972 €
- Des travaux de sécurité de générateurs pour 6 631 €
- L'acquisition de matériel informatique pour 7 200 €
- L'acquisition de mobilier pour 1 241 €
- L'acquisition de 10 mobilhomes pour 179 039 €
- de 2 structures lodges pour 28 970 €
- De divers matériels (frigos, fours, lave linge, vaisselle ...) pour 12 836 €

### **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Ces dépenses sont financées par des recettes concernant des opérations d'ordre (amortissements) pour 328 245 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé de 178 135 €.

En conclusion, l'exercice 2015 se termine avec un déficit d'investissement de 197 528.85 €, auquel il faut ajouter un déficit des restes à réaliser de 8 116.14 €, financés par un excédent de fonctionnement de 247 258 .55 €. Il vous donc proposé de reporter le solde soit 41 613.56 €, en fonctionnement sur l'exercice 2016 ».

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal par 19 POUR et 8 ABSTENTIONS (Mmes Larroca, Olhasque, Dulhoste, Mrs Badet, Ringeval, Fortinon, Pomarez, Corbeaux) accepte la proposition du rapporteur.  
Compte administratif 2015 Budget Annexe MAC**

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

**« Les dépenses et recettes s'élèvent à : 410 445.88 €**

Elles se décomposent ainsi :

**THEATRE** : 264 743.43 € avec une subvention d'équilibre du budget principal de : **180 203.34 €**

**CINEMA** : 145 702.45 € avec une subvention d'équilibre du budget principal de : **19 342.62 €**.

Cette subvention d'équilibre est en diminution de 19 819.16 € par rapport à l'exercice 2014 »  
Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## Compte administratif 2015 Budget Annexe Lotissement Pyramide

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« Une seule écriture en 2015 sur ce budget : le remboursement de l'aide à la construction bois de 3 000 € par Monsieur SALVAIRE.

L'exercice se termine avec un excédent cumulé de : 33 549.26 € qui sera reporté sur l'exercice 2016 ».

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## Compte administratif 2015 Budget Annexe Lotissement Route Noire

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« L'exécution du budget 2015 de ce lotissement ne comporte que des recettes de fonctionnement qui représentent la vente des trois derniers lots soit 107 166.67 €.

L'exercice se termine donc avec un excédent cumulé de 130 166.67 €.

Nous pourrions reverser cet excédent au budget principal, après intégration des terrains cédés par la Commune pour un montant de 3 205.02 €. Et après avis de notre trésorière, afin de clôturer ce budget en 2016 ».

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## Compte administratif 2015 Budget Annexe ZAC des Hournails

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« **Les dépenses réelles** s'élèvent à **1 029 692.14 €**

Elles sont constituées par :

- |   |              |
|---|--------------|
| • Des frais de géomètre pour  | 2 490.00 €   |
| • Des honoraires pour la maîtrise d'œuvre, mission SPS pour                           | 120 108.34 € |
| • Des travaux E.U, AEP, défense civile pour   | 29 614.97 €  |
| • De voirie et terrassement pour :  | 517 069.61 € |
| • Un fonds de concours au SYDEC pour travaux de réseaux DP aménagement collectif pour | 262 637.53 € |
| • Des plantations d'arbres et arbustes pour   | 8 635.25 €   |
| • Des colonnes semi enterrées pour  | 9 186.00 €   |
| • Des frais financiers (intérêts emprunt) pour  | 34 092.13 €  |

Concernant la réalisation du **SKATE PARK** : ont été mandatées des dépenses de maîtrise d'œuvre, étude géotechnique et avance forfaitaire pour un montant de 41 608.23 €

**Les recettes réelles** s'élèvent à **679 432.91 €** Elles représentent la vente des lots :

- |  |              |
|--|--------------|
| • 2 à GARONA ATLANTIQUE pour               | 325 810.00 € |
| • 19 C ET DE à LA PINEDE DES HOURNAIS pour | 99 900.00 €  |
| • 14 à MIRCO SCI pour                      | 215 001.60 € |

Soit un montant total de 640 711.60 €

De plus, nous avons perçu un acompte de la subvention DETR pour le SKATE PARK de 38 720.10 €.

Les dépenses et recettes d'ordre constituent des opérations de stocks

Nous terminons donc l'exercice avec un excédent de fonctionnement de 1.69 €, et un excédent d'investissement de 598 474.01 € ».

Monsieur BOURDENX rajoute :

« J'aurai bien aimé que Madame Delest soit présente. J'avais préparé un bilan sur la ZAC des Hournails car elle m'avait relancé plusieurs fois. Je ferai donc ce point lorsque nous aborderons le budget primitif de ce budget annexe. »

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal par 21 POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes Larroca, Olhasque, Mrs Badet, Ringeval, Fortinon, Pomarez).**

### **Compte administratif 2015 Budget Annexe Forêt**

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

#### **« LES DEPENSES FONCTIONNEMENT :**

Elles s'élèvent à **384 485.22 €**.

Elles sont composées essentiellement des **charges générales (chapitre 011)** pour **64 844.78€** et réalisées à 74.54 % des prévisions.

Elles intègrent outre les charges courantes d'achat de vêtements de travail, petit matériel, entretien de matériels roulants, diverses cotisations (14 705.95 €), des frais d'assurance pour 3 609.71 €, des frais de garderie ONF pour 12 893.27 €, des travaux de sous solage et de nettoyage de certaines parcelles, des travaux sur les pistes pour 21 589.25 €.

**Le chapitre 65 : « autres charges de gestion »** est constitué par le reversement de l'excédent De 300 000 € au budget général de la Ville.

#### **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

Elles s'élèvent à **336 076.27 €** (hors excédent reporté).

Elles sont constituées par :

- Des ventes de bois pour un montant de : 320 419.79 €
- Le reprise d'un gyrobroyeur pour 500 €
- Une subvention (fonds européens) pour travaux de reconstruction de 15 132.48 €

#### **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Elles sont constituées par :

- Des travaux de reboisement et forestiers pour 38 531. 32 €
- L'acquisition d'un gyrobroyeur et autres matériels (débroussailleuses ..) pour 17 866 €

#### **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Elles sont composées essentiellement par des opérations d'ordre (amortissements) pour 19 288 €, et l'excédent de fonctionnement capitalisé de 21 263 €

L'exercice se termine sur un excédent de fonctionnement de **69 567.45 €** et un déficit d'Investissement de **14 515.12 €** financé par une partie de l'excédent de fonctionnement.

Il vous est donc proposé de reporter un excédent de fonctionnement de **55 052.33 €** sur l'exercice 2016 ».

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

### **3 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : CAMPINGS, M.A.C, LOTISSEMENT PYRAMIDE, LOTISSEMENT ROUTE NOIRE, ZAC DES HOURNAILS, FORÊT**

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : 21 POUR et 6 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

Monsieur BOURDENX expose :

«Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes campings, M.A.C, lotissement Pyramide, lotissement Route Noire, ZAC des Hournails et forêt émis par le comptable public, sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces comptes de gestion 2015. »

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque) la proposition du rapporteur.**

### **4- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : CAMPINGS, M.A.C, LOTISSEMENT PYRAMIDE, LOTISSEMENT ROUTE NOIRE, ZAC DES HOURNAILS, FORÊT**

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : 21 POUR et 6 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

Monsieur BOURDENX expose :

#### **« Affectation du résultat 2015 budget principal ville**

L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2015 est de 2 006 706.64€. La section d'investissement présente un déficit cumulé de 1 081 141.53€. Il vous est donc proposé d'affecter à l'article 1068 de la section d'investissement 2016 un montant qui vient couvrir ce déficit auquel peut se rajouter un montant de 59 565.11 € nécessaire au financement de nos investissements 2016, 866 000€ demeurant en section de fonctionnement.

#### **Affectation du résultat 2015 du budget Campings**

L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2015 est de 247 258.55 €. La section d'investissement présente un déficit cumulé de 205 644.99€. Il vous est donc proposé d'affecter à l'article 1068 de la section d'investissement 2016 un montant qui vient couvrir ce déficit et le solde soit 41 613.56 € en excédent de fonctionnement sur l'exercice 2016.

#### **Affectation du résultat 2015 du lotissement de la Pyramide**

L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2015 est de 33 549,26€. Il vous est donc demandé de reporter cet excédent de fonctionnement sur l'exercice 2016.

#### **Affectation du résultat 2015 du lotissement Route Noire**

L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2015 est de 130 060.91€. Il vous est donc demandé de reporter cet excédent de fonctionnement sur l'exercice 2016.

#### **Affectation du résultat 2015 de la ZAC des Hournails**

L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2015 est de 1.69 €. Il vous est donc demandé de reporter cet excédent de fonctionnement sur l'exercice 2016, ainsi que l'excédent d'investissement qui est de 598 474.01 €.

## Affectation du résultat 2015 du budget Exploitation Forestière

L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2015 est de 69 567.45 €. La section d'investissement présente un déficit cumulé de 14 515.12€. Il vous est donc proposé d'affecter à l'article 1068 de la section d'investissement 2016 un montant qui vient couvrir ce déficit et le solde soit 55 052.33 € en excédent de fonctionnement sur l'exercice 2016.»

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal par 21 voix et 6 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque) accepte la proposition du rapporteur.**

## 5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : CAMPINGS, M.A.C, LOTISSEMENT PYRAMIDE, LOTISSEMENT ROUTE NOIRE, ZAC DES HOURNAILS, FORÊT

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur POMAREZ Frédéric, Monsieur CORBEAUX Daniel, le Directeur Général des Services, Monsieur CASSAGNE Guy

Vote :

**BP BUDGET PRINCIPAL** : 19 POUR, 6 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque), 2 ABSTENTIONS (Mme Dulhoste, M. Corbeaux)

**BP BUDGET ANNEXE CAMPINGS** : 19 POUR, 6 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque), 2 ABSTENTIONS (Mme Dulhoste, M. Corbeaux)

**CA BUDGET ANNEXE PARNASSE**: UNANIMITÉ

**CA BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PYRAMIDE** : UNANIMITÉ

**CA BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE NOIRE** : UNANIMITÉ

**CA BUDGET ANNEXE ZAC DES HOURNAILS** : 19 POUR, 6 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque), 2 ABSTENTIONS (Mme Dulhoste, M. Corbeaux)

**CA BUDGET ANNEXE FORET** : UNANIMITÉ

Monsieur BOURDENX expose :

### « Budget primitif 2016, Budget Principal

Le budget 2016 de la ville de Mimizan, toutes sections confondues et restes à réaliser 2015 compris, s'élève à 18 367 877 €, dont 4 567 677 € consacrés à l'investissement.

Ce budget, cette année encore, fait à nouveau face à la diminution des dotations de l'état versées aux collectivités locales. De plus, si la Ville n'est plus directement contributrice au F.P.I.C., puisque c'est la Communauté de Communes qui le prend totalement en charge, elle l'est via l'attribution de compensation qui en supporte les effets.

### **- I – Le fonctionnement 2016 :**

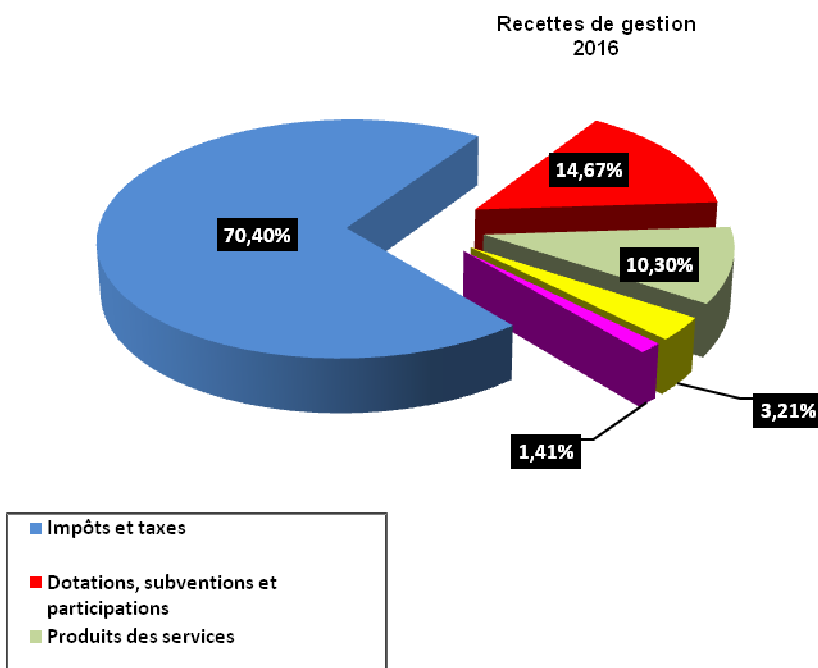
Cette section s'équilibre en 2016 à 13 800 200 euros, compte tenu des écritures d'ordre.

#### **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues pour 2016 à 12 808 500 € contre 13 275 850 € au Budget Primitif 2015 soit une baisse de 3.52 %. Si l'on n'examine que les recettes de gestion, elles diminuent de 3.68 %. Les recettes 2016 de la ville de Mimizan comprennent essentiellement les impôts et taxes à 65.09 %, les dotations subventions et participations à 13.57 % et les produits des services à 9.52 %.

## RECETTES FONCTIONNEMENT 2016

Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Impôts et taxes	8 950 400	9 282 699	8 982 000	65,09%	0,35%	-3,24%
Dotations, subventions et participations	2 183 900	2 175 039	1 872 000	13,57%	-14,28%	-13,93%
Produits des services	1 387 400	1 354 750	1 314 400	9,52%	-5,26%	-2,98%
Autres produits de gestion courante	521 000	541 009	410 000	2,97%	-21,31%	-24,22%
Atténuations de charges	203 000	188 080	180 000	1,30%	-11,33%	-4,30%
Excédent de fonctionnement	860 000	860 000	866 000	6,28%	0,70%	0,70%
Produits exceptionnels	30 000	1 085 175	50 000	0,36%	66,67%	-95,39%
Produits financiers	150	82	100	0,00%	-33,33%	21,95%
Transferts entre sections	124 000	210 937	125 700	0,91%	1,37%	-40,41%
<b>Total fonctionnement</b>	<b>14 259 850</b>	<b>15 697 771</b>	<b>13 800 200</b>	<b>100,00%</b>	<b>-3,22%</b>	<b>-12,09%</b>



### 1) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes, première ressource de la collectivité avec 8 982 000 €, est en évolution de 0.35 % par rapport au BP 2015.

## IMPOTS ET TAXES 2016

Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Contributions directes	4 844 300	4 932 909	4 995 000	55,61%	3,11%	1,26%
Attribution de compensation	2 520 600	2 520 606	2 190 600	24,39%	-13,09%	-13,09%
Dotation de solidarité communautaire	875 000	1 128 674	1 128 700	12,57%	28,99%	0,00%
Droits de place	80 000	61 291	66 700	0,74%	-16,63%	8,83%
Droits de stationnement	170 000	166 671	170 000	1,89%	0,00%	2,00%
Taxe sur l'électricité	120 500	83 312	120 000	1,34%	-0,41%	44,04%
Impôt sur les spectacles		1 035	1 000	0,01%	#DIV/0!	-3,38%
Prélèvement produits jeux casinos	50 000	34 967	30 000	0,33%	-40,00%	-14,20%
Droits de mutation	290 000	353 235	280 000	3,12%	-3,45%	-20,73%
Autres taxes diverses				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
<b>Total</b>	<b>8 950 400</b>	<b>9 282 700</b>	<b>8 982 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,35%</b>	<b>-3,24%</b>

Les contributions directes avec un produit attendu de 4 995 000 € représentent la part prépondérante de ce poste (55.61%), en évolution de 1.26 % par rapport au produit encaissé 2015 Cette augmentation ne repose que sur l'évolution de nos bases, avec des taux sans augmentation.

### La fiscalité reversée

Les dotations communautaires reversées représentent 36.96 % de ce chapitre et diminuent de 330 000 € du fait de l'intégration du FPIC à l'attribution de compensation.

### Les autres taxes

Elles représentent un montant global de 667 700 € et sont en diminution de 4. 69 % par rapport au réalisé 2015 (principalement, les prélèvements des jeux du Casino (-5 000 €) et les droits de mutation (-73 000 €) l'année 2015 ayant été exceptionnelle.

## **2) Les dotations et participations (chapitre 74)**

Les dotations et participations sont en diminution de 14.28 % par rapport au budget 2015.

## DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2016

Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Dotation forfaitaire	1 383 000	1 356 432	1 066 000	56,94%	-22,92%	-21,41%
Dotation nationale de péréquation		36 735	0			-100,00%
Dotation instituteur	2 800	2 808	2 800	0,15%	0,00%	-0,28%
Dotation générale décentralisation				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Emplois d'avenir			145 000	7,75%		
Autres	268 800	221 845	158 600	8,47%	-41,00%	-28,51%
Régions		1 727				
Départements	24 300	24 075	23 000	1,23%	-5,35%	-4,47%
Gfp de rattachement						
Autres organismes	282 700	309 432	300 100	16,03%	6,15%	-3,02%
Compensation perte taxe additionnelle		50		0,00%	#DIV/0!	-100,00%
Fonds départemental T.P.	11 000	10 756	10 000	0,53%	-9,09%	-7,03%
Dot. unique compens. spécifiques TP	20 300	20 303	17 000	0,91%	-16,26%	-16,27%
Compensation Exo taxes foncières	45 000	44 949	39 000	2,08%	-13,33%	-13,23%
Compensation Exo TH	144 000	143 945	104 000	5,56%	-27,78%	-27,75%
Dotation sur titres sécurisés			5 000	0,27%		
Autres attributions et participations	2 000	1 982	1 500	0,08%	-25,00%	-24,32%
Dotation de recensement						
<b>Total</b>	<b>2 183 900</b>	<b>2 175 039</b>	<b>1 872 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>-14,28%</b>	<b>-13,93%</b>

La DGF, qui représente 57 % de ce poste (1 066 000 €), n'est qu'une estimation car, à ce jour nous n'avons toujours pas reçu la notification. Elle diminue de 21,4 % par rapport à la notification 2015. En effet, la dotation forfaitaire a été ponctionnée de 100 000 € en 2014, et de 291 000 € en 2015. Elle le serait à nouveau de 290 000 € en 2016.

Par ailleurs, l'ensemble des compensations fiscales diminue de 49 000 €.

Les subventions en provenance de l'Etat sont en forte augmentation (+ 81 700 €) du fait surtout de la création d'emplois aidés recrutés au sein de la Ville de Mimizan pour lesquels nous avons une participation de 256 800 €.

Les 23 000 € de subventions du conseil départemental sont dédiées au CLSH (5 000 €), à la crèche (15 000€) et à la médiathèque (2 600 €).

### 3) Les produits des services (chapitre 70)

Les produits des services avec un montant de 1 314 400 € sont en diminution de 5,26% par rapport aux prévisions 2015 et ne représentent que 9,5 % de nos recettes.



## PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES 2016

Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Concessions et redevances funéraires	10 000	5 442	10 000	0,76%	0,00%	83,76%
Droits station et loc domaine port fluvial	20 250	12 105	15 000	1,14%	-25,93%	23,92%
Redevance occup domaine public communal	133 500	128 875	131 500	10,00%	-1,50%	2,04%
Autres droits stationnement et location	10 000	0	0	0,00%	-100,00%	#DIV/0!
Location droits de chasse et de pêche	5 800	5 524	5 600	0,43%	-3,45%	1,38%
Travaux	4 500	438	3 000	0,23%	-33,33%	584,93%
Droits services culturels	8 300	6 936	7 200	0,55%	-13,25%	3,81%
Droits des services à caractère de loisirs	184 000	176 996	196 000	14,91%	6,52%	10,74%
Droits des services à caractère social	694 000	665 848	670 000	50,97%	-3,46%	0,62%
Droits des services péri-scolaires	133 000	156 422	145 000	11,03%	9,02%	-7,30%
Autres prestations de services	35 000	25 026	28 000	2,13%	-20,00%	11,88%
Locations diverses (autres qu'immeubles)	4 500	13 747	4 700	0,36%	4,44%	-65,81%
Aux budgets annexes, régies, CCAS ...	10 800	3 867	4 000	0,30%	-62,96%	3,44%
Au GFP de rattachement	7 000	2 520	4 000	0,30%	-42,86%	58,73%
Aux autres organismes	3 000	2 461	3 000	0,23%	0,00%	21,90%
Par les budgets annexes et régies municipales	63 800	23 301	11 800	0,90%	-81,50%	-49,36%
Par les C.C.A.S.	7 200	9 227	7 300	0,56%	1,39%	-20,88%
Par GFP de rattachement	35 600	92 731	51 500	3,92%	44,66%	-44,46%
Par les autres redevables	6 350	8 215	8 000	0,61%	25,98%	-2,62%
Autres produits d'activités annexes	10 800	15 070	8 800	0,67%	-18,52%	-41,61%
<b>Total</b>	<b>1 387 400</b>	<b>1 354 751</b>	<b>1 314 400</b>	<b>100,00%</b>	<b>-5,26%</b>	<b>-2,98%</b>

Des baisses notables : au niveau de la participation des campings et de la Communauté de Communes aux travaux effectués par les services de la ville.

#### 4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce poste est en diminution de fait de la baisse du reversement de notre budget Forêt de 200 000 €. D'autre part, à la clôture du budget annexe Lotissement Route Noire, nous devrions récupérer un excédent de 110 000 € environ.

## AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 2016

Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Revenu des immeubles	220 000	240 899	200 000	48,78%	-9,09%	-16,98%
Produits divers		110	0	0,00%	#DIV/0!	-100,00%
Excédents budgets annexes adm	301 000	300 000	210 000	51,22%	-30,23%	-30,00%
<b>Total</b>	<b>521 000</b>	<b>541 009</b>	<b>410 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>-21,31%</b>	<b>-24,22%</b>

### 5) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ils sont principalement constitués des remboursements de sinistres par les assurances, et autres produits exceptionnels pour 50 000 €.

## PRODUITS EXCEPTIONNELS 2016

Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Recouv./créances admises en non valeur				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Produits exceptionnels divers	24 000	36 041	30 000	60,00%	25,00%	-16,76%
Autres produits exceptionnels de gestion	5 000	12 423	5 000	10,00%	0,00%	-59,75%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 000	200	15 000	30,00%	1400,00%	7400,00%
Produits des cessions d'immobilisations		1 036 511		0,00%	#DIV/0!	-100,00%
<b>Total</b>	<b>30 000</b>	<b>1 085 175</b>	<b>50 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>66,67%</b>	<b>-95,39%</b>

### 6) Les opérations d'ordre (chapitres 042)

Ce chapitre comprend essentiellement les recettes liées aux travaux en régie, c'est à dire des travaux d'investissement effectués par les services municipaux eux mêmes, soit 120 000€.

### 7) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce poste comprend les remboursements d'indemnités journalières par les assurances et le remboursement des charges des caisses de retraite (CNRACL et IRCANTEC) par les budgets annexes car payées par le budget principal. Il est maintenu à l'identique au réalisé 2015.

### L'excédent de fonctionnement

Il correspond aux résultats affectés de l'exercice précédent 866 000 € contre 860 000 € en 2015.

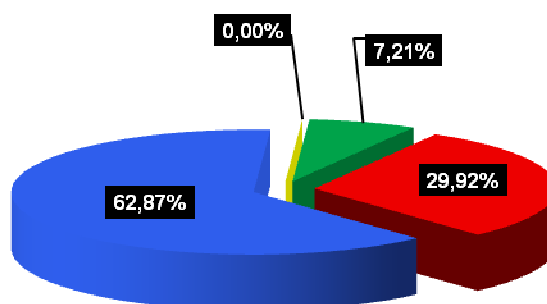
#### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 11 878 230 euros en 2016 contre 12 366 550 euros en 2015, soit une diminution de 3.95 % de BP à BP. Si l'on ne prend en compte que les dépenses de gestion courante, elles diminuent de 1.66 %, de CA à BP du fait en partie de la disparition du chapitre 014 « atténuation de produits » où apparaissait notre contribution au FPIC. Les dépenses réelles se répartissent principalement entre les charges à caractère général (24.65 %), les charges de personnel (51.80 %), les autres charges de gestion courante (5.94 % et les charges financières (2.46%).

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Charges à caractère général	3 538 000	3 451 489	3 401 600	24,65%	-3,86%	-1,45%
Charges de personnel	7 352 900	7 046 028	7 148 040	51,80%	-2,79%	1,45%
Atténuation de produits	0	249 352	0	0,00%	#DIV/0!	-100,00%
Autres charges de gestion courante	842 300	813 754	820 000	5,94%	-2,65%	0,77%
Charges financières	403 000	383 459	339 000	2,46%	-15,88%	-11,59%
Charges exceptionnelles	36 000	15 801	31 000	0,22%	-13,89%	96,19%
Op d'ordre de transferts entre sections	607 000	1 731 181	667 000	4,83%	9,88%	-61,47%
Virement Section Investissement	1 286 300		1 254 970	9,09%	-2,44%	#DIV/0!
Dépenses imprévues	194 350		138 590	1,00%	-28,69%	#DIV/0!
<b>Total</b>	<b>14 259 850</b>	<b>13 691 064</b>	<b>13 800 200</b>	<b>100,00%</b>	<b>-3,22%</b>	<b>0,80%</b>

DEPENSES DE GESTION 2016



■ Charges à caractère général	■ Charges de personnel
■ Atténuation de produits	■ Autres charges de gestion courante

### 1) Les achats et variations de stock (compte 60)

Ce poste de 1 980 040 €, qui représente plus de la moitié des charges générales, augmente de 0.10 % de BP à BP. Cette année encore, c'est sur ce poste que nous constatons l'effort consenti par les services.

## ACHATS ET VARIATION DE STOCK 2016

Libellé	CA 2011	BP 2015	CA 2015	BP 2016	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Achats d'études, prestations de service		30 900	23 017	27 200	1,37%	-11,97%	18,17%
Eau et assainissement		122 000	175 235	165 000	8,33%	35,25%	-5,84%
Energie, électricité		440 000	452 508	450 000	22,73%	2,27%	-0,55%
Combustibles		120 000	95 857	100 000	5,05%	-16,67%	4,32%
Carburants		135 200	102 073	108 000	5,45%	-20,12%	5,81%
Alimentation		497 180	487 264	505 170	25,51%	1,61%	3,67%
Autres fournitures non stockées		110 715	122 969	95 710	4,83%	-13,55%	-22,17%
Fournitures d'entretien		38 660	29 251	32 500	1,64%	-15,93%	11,11%
Fournitures petit équipement		346 800	385 796	355 500	17,95%	2,51%	-7,85%
Fournitures voirie		29 200	24 298	36 000	1,82%	23,29%	48,16%
Vêtements de travail		30 850	31 693	31 050	1,57%	0,65%	-2,03%
Fournitures administratives		20 050	19 100	18 900	0,95%	-5,74%	-1,05%
Livres, disques		24 810	22 409	22 240	1,12%	-10,36%	-0,75%
Fournitures scolaires		28 700	25 054	29 650	1,50%	3,31%	18,34%
Autres matières et fournitures		3 070	2 746	3 120	0,16%	1,63%	13,62%
<b>Total</b>		<b>1 978 135</b>	<b>1 999 270</b>	<b>1 980 040</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,10%</b>	<b>-0,96%</b>

### 2) Les services extérieurs (compte 61)

Ce poste est en diminution de 7.06 % de BP à BP, soit 68 925 €.

Cette diminution impacte particulièrement l'entretien de la voirie, l'entretien du matériel roulant, et les frais d'études

## SERVICES EXTERIEURS 2016

Libellé	CA 2011	BP 2015	CA 2015	BP 2016	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Contrats de prestation de service		211 360	189 495	196 680	21,69%	-6,95%	3,79%
Locations immobilières		1 500	1 353	1 500	0,17%	0,00%	10,86%
Locations mobilières		135 200	132 328	122 080	13,46%	-9,70%	-7,74%
Entretien terrains		9 000	2 931	7 400	0,82%	-17,78%	152,47%
Entretien réparation bâtiments		32 300	39 189	50 800	5,60%	57,28%	29,63%
Entretien voirie		50 000	60 894	30 000	3,31%	-40,00%	-50,73%
Entretien matériel roulant		30 000	22 289	20 000	2,21%	-33,33%	-10,27%
Autres biens mobiliers		56 850	55 125	44 000	4,85%	-22,60%	-20,18%
Maintenance		197 970	215 923	208 170	22,96%	5,15%	-3,59%
Primes d'assurances		170 000	172 568	166 120	18,32%	-2,28%	-3,74%
Etudes et recherches		23 200	11 482	12 500	1,38%	-46,12%	8,87%
Documentation générale et technique		17 965	16 456	14 400	1,59%	-19,84%	-12,49%
Versements à organismes formation		39 600	20 906	29 800	3,29%	-24,75%	42,54%
Frais de colloques et séminaires		230	107	300	0,03%	30,43%	180,37%
Autres frais divers		500	0	3 000	0,33%	500,00%	#DIV/0!
<b>Total</b>		<b>975 675</b>	<b>941 046</b>	<b>906 750</b>	<b>100,00%</b>	<b>-7,06%</b>	<b>-3,64%</b>

### 2) Les autres services extérieurs (compte 62 )

Ce poste diminue de 16.5 % de BP à BP soit 86 360 €, principalement sur le poste honoraires, les frais d'annonces et insertions.

## AUTRES SERVICES EXTERIEURS 2016

Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Indemnités au comptable et régisseurs	2 000	1 898	2 000	0,47%	0,00%	5,37%
Honoraires	56 850	24 843	23 500	5,49%	-58,66%	-5,41%
Frais d'actes et de contentieux	15 000	11 454	15 000	3,50%	0,00%	30,96%
Annonces et insertions	18 800	12 535	13 100	3,06%	-30,32%	4,51%
Fêtes et cérémonies	158 080	134 223	119 030	27,81%	-24,70%	-11,32%
Catalogues et imprimés	17 340	17 498	20 450	4,78%	17,94%	16,87%
Publications	30 700	25 677	28 200	6,59%	-8,14%	9,83%
Divers	1 000	3 948	1 000	0,23%	0,00%	-74,67%
Transports de biens	9 000	189	3 000	0,70%	-66,67%	1487,30%
Transports collectifs	39 000	34 968	37 000	8,64%	-5,13%	5,81%
Voyages et déplacements déménegt	2 000	6 805	6 800	1,59%	240,00%	-0,07%
Missions	5 000	2 061	2 100	0,49%	-58,00%	1,89%
Réceptions	5 600	3 443	4 600	1,07%	-17,86%	33,60%
Frais d'affranchissement	35 000	37 076	35 000	8,18%	0,00%	-5,60%
Frais de télécommunications	79 500	72 664	79 950	18,68%	0,57%	10,03%
Services bancaires et assimilés	2 820	3 289	3 000	0,70%	6,38%	-8,79%
Concours divers	27 240	28 893	28 470	6,65%	4,52%	-1,46%
Frais de nettoyage des locaux	8 060	4 982	5 780	1,35%	-28,29%	16,02%
Au CCAS		18	30	0,01%	#DIV/0!	66,67%
<b>Total</b>	<b>512 990</b>	<b>426 464</b>	<b>428 010</b>	<b>100%</b>	<b>-16,57%</b>	<b>0,36%</b>

Au total, les charges générales, ou chapitre 011, diminuent de 3.86 % de BP à BP, sur cet exercice mais de 1.45 % par rapport au réalisé 2015.

#### 4) Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 51.80 % des dépenses de fonctionnement en 2016 mais près de 62.87 % de nos charges de gestion.

Elles diminuent de 2.79 % de budget à budget, mais augmentent de 1.45 % par rapport au réalisé 2015. Mais, il faut tenir compte de la participation de l'Etat prévue pour les contrats aidés : 264 985 € pour cette année.

En 2016, plusieurs éléments s'imposent à nous :

- + 3000 € en matière d'augmentation de cotisations,
- + 43 000 € en matière d'avancement d'échelons,
- + 18 000 € en matière d'avancement de grades.

## CHARGES DE PERSONNEL 2016

Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Personnel affecté par GFP de rattachement	39 000	25 629	0	0,00%	-100,00%	-100,00%
Autre personnel extérieur	45 000	44 042	0	0,00%	-100,00%	-100,00%
Cotisations versées au FNAL	21 465	20 094	21 390	0,30%	-0,35%	6,45%
Cotisation centre de gestion	91 430	82 432	83 070	1,16%	-9,14%	0,77%
Rémunération principale	3 463 690	3 389 032	3 351 850	46,89%	-3,23%	-1,10%
NBI, supplément familial	70 030	70 727	74 020	1,04%	5,70%	4,66%
Autres indemnités	557 765	546 936	530 650	7,42%	-4,86%	-2,98%
Rémunérations non titulaires	457 500	437 135	498 620	6,98%	8,99%	14,07%
Rémunérations des apprentis	15 020	18 827	2 530	0,04%	-83,16%	-86,56%
Emplois d'avenir	122 430	123 125	193 600	2,71%		57,24%
Autres emplois d'insertion	250 000	168 914	159 410	2,23%	-36,24%	-5,63%
Cotisations URSSAF	757 775	712 606	745 050	10,42%	-1,68%	4,55%
Cotisation caisse de retraite	1 204 340	1 131 064	1 226 620	17,16%	1,85%	8,45%
Cotisation ASSEDIC	51 455	46 565	54 230	0,76%	5,39%	16,46%
Cotisation assurance personnel	143 000	154 241	143 000	2,00%	0,00%	-7,29%
Versement au FNC du supplt familial	10 000	9 352	10 000	0,14%	0,00%	6,93%
Allocations chômage versées directement	0	12 329	0	0,00%	#DIV/0!	-100,00%
Versement aux autres œuvres sociales	39 000	38 896	40 000	0,56%	2,56%	2,84%
Médecine du travail, pharmacie	14 000	14 082	14 000	0,20%	0,00%	-0,58%
<b>Total</b>	<b>7 352 900</b>	<b>7 046 028</b>	<b>7 148 040</b>	<b>100,00%</b>	<b>-2,79%</b>	<b>1,45%</b>

### 5) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

C'est un poste qui diminue de 2.65 % entre les deux budgets. Cela s'explique par la diminution de l'enveloppe des subventions( – 14 % soit 23 500 € de BP à BP) et de la subvention du CCAS (- 14 000 € de BP à BP). Le déficit de la MAC augmente de près de 15 000 €, du fait de l'intégration d'un agent payé auparavant par le budget principal, et de la reprise à temps complet d'un deuxième.

## AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 2016

Libellé	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Concessions, brevets	5 658	5 000	2 548	4 000	0,59%	-20,00%	56,99%
Déficit des budgets annexes administratifs	219 365	203 000	199 546	214 750	24,10%	5,79%	7,62%
Indemnités et frais de mission des élus	154 524	155 000	143 268	152 000	18,40%	-1,94%	6,09%
Cotisation retraite/formation	2 265	9 000	20 829	24 500	1,07%	172,22%	17,62%
Pertes sur créances irrécouvrables	2 171	2 000	4 007	2 500	0,24%	25,00%	-37,61%
Créances éteintes	25	5 000	4 790	3 000	0,59%	-40,00%	-37,37%
Contributions aux organismes de regroupmnt	106 433	123 500	111 928	117 250	14,66%	-5,06%	4,75%
Autres contributions obligatoires	6 665	7 100	6 302	7 000	0,84%	-1,41%	11,08%
Subvention au CCAS	140 000	164 000	154 000	150 000	19,47%	-8,54%	-2,60%
Subvention fonctionnement associations	164 025	168 500	166 520	145 000	20,00%	-13,95%	-12,92%
Charges diverses de gestion courante	254	200	16		0,02%	-100,00%	-100,00%
<b>Total</b>	<b>801 385</b>	<b>842 300</b>	<b>813 754</b>	<b>820 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>-2,65%</b>	<b>0,77%</b>

### 6) Les charges financières

D'un montant de 339 000 € elles sont en diminution de 64 000 € de BP à BP, du fait du terme de certains contrats.

### 7) Les dépenses imprévues

Elles s'élèvent à 138 950 €.

## - II – L'investissement 2016

Le budget investissement 2016 s'élève à 4 567 677 €, dont 3 022 333 € de dépenses d'équipement, restes à réaliser compris.

### Les recettes d'investissement



## RECETTES INVESTISSEMENT 2016

Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Dotations, fonds divers et réserves	1 449 292	1 561 090	1 589 707	35,58%	9,69%	1,83%
Subventions d'investissement reçues	151 000	249 399	194 600	4,35%	28,87%	-21,97%
Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Produit des cessions	1 176 000	0	760 000	17,01%	-35,37%	#DIV/0!
Immobilisations incorporelles			0	0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Subventions d'équipement reçues				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Opérations patrimoniales	3 100	4 022	2 200	0,05%	-29,03%	-45,30%
Transferts entre sections	607 000	1 731 181	667 000	14,93%	9,88%	-61,47%
Virement section fonctionnement	1 286 300		1 254 970	28,08%	-2,44%	#DIV/0!
Immobilisations corporelles			0	0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
<b>Total investissement</b>	<b>4 672 692</b>	<b>3 545 692</b>	<b>4 468 477</b>	<b>100%</b>	<b>-4,37%</b>	<b>26,03%</b>

RAR  
2015                      99 200  
4 567 677

Pour financer ses investissements, la collectivité bénéficie principalement de ressources propres d'origine interne et externe.

**Les ressources d'origine interne :** elles représentent l'ensemble de l'autofinancement dégagé par la commune, soit 1 140 707 € d'excédent de fonctionnement antérieur affectés au 1068, 1 254 970 € de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, 669 200 € de dotations aux amortissements et d'opérations patrimoniales, ce qui représente un montant total de 3 064 877 € alors qu'il était de 2 995 692 € en 2015.

**Les ressources d'origine externe :** elles comprennent le F.C.T.V.A. pour 329 000 €, la taxe d'aménagement pour 120 000€, et le produit des amendes de police pour 35 000€. Nous bénéficions cette année d'une subvention de la CAF de 9 600 € pour l'acquisition d'un bus et d'un fonds de concours de la Communauté de Communes de 150 000 € dans le cadre de travaux de rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux.

Les produits des ventes s'élèvent à 760 000 € : parcelle AK 193 : 297 000 €, Parcelles AE4 : 145 000 € AM 260 : 56 000 + 29 000 + 39 700 € +AN 236 pour 50 300 € et A219 pour 78 300 + 62 500 €. Comme chaque année, divers matériels seront vendus par les services techniques.

A ces recettes inscrites au budget primitif, il faut ajouter 99 200 € de restes à réaliser qui comprennent : la DETR pour les travaux du club house du golf pour 41 000 €, la DETR pour les travaux dans les écoles pour un montant de 34 300 € et le solde de la subvention du Conseil Départemental pour les écoles pour 23 900€.

**STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016**

Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Emprunts et dettes assimilés	977 000	973 462	949 000	25,44%	-2,87%	-2,51%
Immobilisations incorporelles	293 200	343 714	116 000	3,11%	-60,44%	-66,25%
Immobilisations corporelles	1 981 000	1 759 084	1 197 400	32,10%	-39,56%	-31,93%
Immobilisations en cours	0	3 300	542 000	14,53%		
Subventions d'équipement versées	308 000	393 527	330 000	8,85%	7,14%	-16,14%
Dépenses imprévues	156 964		125 035	3,35%	-20,34%	#DIV/0!
Résultat d'investissement reporté	201 055	201 055	343 409	9,20%	70,80%	70,80%
Autres immobilisations financières				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Subventions d'investissement reçues				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Op d'ordre de transferts entre sections	124 000	210 937	125 700	3,37%	1,37%	-40,41%
Opérations patrimoniales	3 100	4 022	2 200	0,06%	-29,03%	-45,30%
Emprunt annulé sur exercice antérieur			0	0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
<b>Total</b>	<b>4 044 319</b>	<b>3 889 101</b>	<b>3 730 744</b>	<b>100%</b>	<b>-7,75%</b>	<b>-4,07%</b>

Restes à réaliser  
2015 836 933  
4  
**567 677**

Elles sont principalement constituées du remboursement de notre dette (949 000 €) et des dépenses d'équipement.

**1) Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Ce poste correspond au remboursement du capital de notre dette pour 918 500 €, au remboursement EPFL pour 22 500 € (CALIOT) et des emprunts voirie de la CCM pour 8 000 €.

**2) Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23)**

**Les immobilisations incorporelles**

D'un montant de 116 000 €, elles englobent à la fois des acquisitions de logiciel pour 13 000 € et des frais d'études pour 100 000 € dont 50 000 dans le cadre de l'aménagement du Centre bourg.

**Les subventions d'équipement**

Ces subventions d'équipement seront versées au SYDEC pour 300 000 € et ce afin de poursuivre l'action débutée en 2013 de rénovation de notre éclairage public, et 30 000 € à la SOLIHA (Solidaire pour l'Habitat) pour la réhabilitation de la Maison de l'Abbaye.

**Les immobilisations corporelles et immobilisations en cours (chapitres 21 et 23)**

Elles représentent l'essentiel des dépenses d'équipement et sont ventilées aux articles suivants :

- au 2128 : Aménagement allées du cimetière (26 000€) et création d'un forage (2 000€)
- au 21311 : Aménagement guichet unique Mairie et bureaux pour 100 000 €
- au 21312 : Travaux Ecole Plage pour 233 600 € + self : 30 000 €
- Au 2138 : Des travaux d'accessibilité pour 10 000 € et des travaux dans divers équipements sportifs pour 50 000 €.
- Au 2151 : Travaux d'accès au Club house du Golf pour 7 800 €, des travaux d'aménagement des Berges Nord du Courant pour 46 000 €, d'un parking à la Halte Nautique pour 10 000 €, les trottoirs Avenue de l'Océan pour 150 000 €, Rue de l'Abbaye pour 80 000 €, un parking Rue des Pinasses pour 73 800 €, un cheminement piéton Avenue de Vigon pour 18 000 €, l'aménagement du carrefour Rue de Méric pour 12 500 €, Rue des Pinasses : mail Mascaret pour 22 000 €, la réparation du Pont de la Sauvetat pour 20 000 €, et diverses voiries pour 50 000 €.
- au 215 78 : des panneaux de signalisation pour 2 000 € et la signalétique des bâtiments communaux pour 15 000 €.
- Au 2158 : 26 100 € pour des travaux de sécurité au Parnasse.
- au 2182 : l'acquisition d'un camion double cabine pour 24 000 € et d'un bus pour le service enfance sports pour 23 100 € (subventionné par la CAF à hauteur de 9 600 €)
- au 2183 : 22 000€ d'équipements informatiques,
- au 2184 : les dépenses de mobilier se répartissent sur l'ensemble de nos structures pour 11 800 €
- au 2188 : 128 700 € pour des équipements en outillage les différents services : ateliers et des espaces verts (77 500) le renouvellement du matériel au Parnasse pour 8 000€, à la Cuisine Centrale pour 6 000€, à la Police Municipale pour 7 000€ et à la Crèche pour 9 500 €.
- Au 2313 : les travaux du Club House du Golf pour 62 000 € (en supplément des RAR) ,180 000 € pour la construction du poste de secours de la Garluche et 300 000 € pour les travaux de rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux (avec un fonds de concours de 50 % de la Communauté de Communes).

A l'ensemble de ces dépenses inscrites au budget primitif, il convient de rajouter les 836 932 € de restes à réaliser qui comprennent principalement : 45 970 € pour l'élaboration du PLU, des frais d'études pour 160 405 € (dont 56 996 pour la Cité des Sports), la rénovation de l'éclairage public pour 96 234 €, 86 152 € pour les travaux à l'école Maternelle du Bourg, 222 422 € pour l'aménagement de la Rue du Casino, 9 912 € pour l'acquisition de divers matériels pour les services et 176 332 € pour la construction du Club House du Golf.

#### **4) Les dépenses imprévues (chapitres 020):**

Un montant de 125 035 € a été retenu pour faire face à des impondérables.

Ce budget 2016 dans un contexte toujours contraint, a été équilibré comme nous nous y étions engagés, sans recours à une hausse de la fiscalité. Néanmoins, il met en évidence les difficultés auxquelles nous nous trouvons confrontés pour contenir nos charges de fonctionnement, de par la baisse chaque année plus importante des dotations de l'Etat. »

A l'issue de son exposé, Monsieur BOURDENX ouvre le débat.

#### **Monsieur FORTINON Xavier :**

« Notre intervention va être rapide dans la mesure où la majeure partie des commentaires ont été faits lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu au mois de février.

La présentation du budget qui nous est faite ce soir est une présentation comptable qui ne donne pas beaucoup de contenu et de perspectives, mais qui traduit un certain nombre de choix qui sont faits.

En terme de gestion du personnel, vous faites de plus en plus appel à des contrats aidés. Ces contrats apportent une réponse momentanément ponctuelle à la situation difficile des personnes mais qui ne s'inscrit pas dans la durée pour la gestion des services de la collectivité. Nous vous avons déjà donné notre sentiment sur ce sujet.

En terme de recettes d'Investissement, vous faites le choix de financer la politique d'Investissement par les cessions de terrains sans réelle réflexion préalable. Ce sujet pose difficulté aujourd'hui : en effet, la commune cherche en permanence des terrains disponibles afin de pouvoir les céder à un prix le plus important possible sans aucune réflexion urbaine.

Nous voyons bien qu'un certain nombre d'espaces verts disparaissent les uns après les autres. Ces espaces faisaient toute la respiration du tissu urbain dans lequel ils se trouvaient. Nous comprenons que la volonté de la cession du patrimoine puisse être une réponse à la situation qui est faite à notre collectivité comme à l'ensemble des collectivités du territoire national. Mais nous souhaiterions que cela s'inscrive dans une véritable réflexion et non au coup par coup, ce qui nous donne l'impression d'une fuite en avant.

En terme d'Investissement, les dépenses sont gonflées car ce qui n'a pas été fait l'an dernier a été rajouté. Nous avons 1 000 000€ de plus, ce qui paraît artificiel. Si nous ramenons réellement le niveau d'investissement par rapport aux besoins de la collectivité, nous sommes dans des niveaux très faibles par rapport à ceux des collectivités de même strate que la nôtre.

Il faudra se poser la question de l'entretien important et indispensable des infrastructures si nous voulons qu'elles continuent à rendre les services pour lesquelles elles sont faites. J'ai le souvenir que ce sujet était votre cheval de bataille pendant longtemps.

Lorsque nous regardons les crédits en fonctionnement dédiés à l'entretien de la voirie, nous pouvons voir qu'ils s'élèvent à 30 000€. Le montant des crédits dédiés à l'entretien des bâtiments s'élève également à 30 000€. Il s'agit d'une somme dérisoire par rapport au nombre de mètres carrés dont nous sommes propriétaires.

Nous voyons un certain nombre de carences sur un certain nombre de nos infrastructures.

En revanche, les crédits de prestations d'études sont reconduits ou augmentés en 2016 or nous savons pertinemment qu'il s'agissait de dépenses de fonctionnement qui sont diminuées artificiellement et qui sont transférées en Investissement. Il s'agit de la rémunération des cabinets juridiques qui travaillent auprès de la collectivité. Ces montants correspondent à l'équivalent de cinq à six agents travaillant à temps plein.

Pour toutes ces raisons, il nous semble que ce budget ne répond pas du tout aux attentes des mimizannais.

Si nous regardons en détail la section d'Investissement, dont le contenu nous a été présenté de façon rapide en commission des finances, nous constatons un parti pris dont vous avez fait le choix de concentrer l'aménagement urbain sur un secteur de Mimizan. Nous respectons ce choix même si nous ne le partageons pas. Aujourd'hui, le reste de la ville se trouve en déficit.

Je ne vais pas reprendre nos propos tenus lors du débat d'orientations budgétaires sur l'impact de la politique d'accueil et les conséquences financières. Nous partageons vos inquiétudes quant à la baisse des dotations de l'Etat.

L'Etat demande un effort des collectivités à hauteur de 11 500 000 000€.

Lorsque nous lisons les différents programmes des futurs candidats aux élections présidentielles, nous pouvons voir qu'ils souhaitent multiplier cet effort par 2 voire 3. Nous craignons que ces baisses de dotation ne s'arrêtent pas de façon immédiate.

Nous le déplorons tous quelque soit les collectivités dans lesquelles nous siégeons cependant cette donnée doit être prise en compte. Ce n'est pas parce que nous le répétons à l'envie que la situation va changer. Il faut donc prendre des mesures pour préparer l'avenir. Vous avez très bien construit votre budget, dans la mesure où vous avez toujours commencé par les recettes. Ce sont elles qui permettent de définir les dépenses.

Dans la mesure où nous avons un retard dans la venue des CRS lié à l'Euro 2016, vous faites le choix de gérer la surveillance des plages avec les MNS civils.

Ce choix peut poser des problèmes de gestion en terme de quotidien sur la plage. Sur la période la plus critique en terme de volume de population accueillie, vous auriez pu faire un choix différent. Là aussi, nous ne vous suivrons pas sur cette décision. »

**Monsieur POMAREZ Frédéric :**

« J'ai un commentaire concernant la préparation du budget. Les élus qui ne sont pas membres de la commission finances n'ont aucune visibilité sur les dépenses d'investissement. Depuis 2014, nous n'avons pas eu une seule commission travaux. Le budget 2016 comporte 2 000 000€ d'investissement. Nous apprenons aujourd'hui le détail de ces investissements. Nous ne trouvons pas cela normal. Pourrions-nous avoir une commission travaux afin de discuter des projets et voir leur rendu. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Nous notons cela. Nous allons essayer de faire des efforts. Je peux comprendre que les élus qui ne sont pas membres de la commission finances aient certains manques. J'espère que vous partagez avec les membres de la commission finances les informations qui sont données. »

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« En terme de projets, nous ne pouvons partager ni le contenu, ni le choix des priorités mais simplement la décision qui est proposée. Pour chaque projet, nous avons des propositions et des volumes de crédit. Pour la réalisation des projets, il faut donc faire des choix et cela est de la responsabilité des élus. Venir à la commission pour entendre dire que nous aurons tant de crédits pour tel projet, nous ne voyons pas où sont le partage et les discussions pour la prise de décision. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Concernant les recettes d'Investissement, nous n'avons aucun investissement sans savoir ce que nous allons en faire. Dès lors nous travaillons sur les cessions foncières. Ces dernières viennent combler les dents creuses à savoir des terrains disponibles et qui ne peuvent pas être utilisés pour construire des bâtiments communaux.

En terme d'espaces verts, nous sommes dans les Landes donc il est difficile de ne pas travailler sur des terrains non boisés. Lorsque nous investissons sur des terrains, nous sommes obligés d'effectuer des coupes.

Nous avons également en parallèle une politique d'achat de terrains pour préserver le capital espaces verts et foncier pour nos enfants.

Quant à nos dépenses, j'ai cité la voirie et insisté sur l'Ecole de la Plage. J'ai donc du mal à entendre que nous délaissions nos infrastructures communales. »

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« Lorsque j'ai indiqué que les investissements se concentraient sur un secteur particulier de Mimizan, je ne parlais pas des bâtiments publics. Je parlais des aménagements urbains. Je veux bien être contredit. Si vous me démontrez le contraire, je suis prêt à l'entendre. »

**Monsieur CORBEAUX Daniel :**

« J'ai bien écouté ce qui a été dit autour de cette table. J'ai fait une lecture assez claire du budget et je retiens trois points.

Vous avez bâti le budget 2016 sur trois axes principaux à savoir le maintien des investissements, le maintien ou plafonnement des charges générales ou charges du personnel et la prise en compte des dotations de l'Etat.

Je ne vais pas revenir sur les investissements car Monsieur Fortinon en a parlé. Ils sont essentiellement basés sur la vente de foncier. Nous l'avons abordé lors du DOB, vous savez que je ne suis pas d'accord sur la politique d'urbanisation qui est faite à Mimizan. Cette vente de foncier ne se fait pas dans un cadre urbanistique qui est restreint.

Vous prônez le maintien ou le plafonnement des charges de personnel mais à mon avis cela est une hérésie puisque le gouvernement prévoit d'augmenter les fonctionnaires de 1,5%. Nous partons de facto sur une augmentation des charges de personnel de 1,2% par le « Glissement Vieillesse Technicité ». Ces charges vont augmenter et impacter le budget.

Vous avez pris en compte la diminution des dotations de l'Etat. Cependant vous prévoyez dès 2018 un nouveau départ à la hausse de ces dotations.

Les élections présidentielles qui ont lieu en 2017 apportent une grande incertitude. J'aurai trouvé beaucoup plus sage de plafonner ces dotations de l'Etat plutôt que de les faire partir à la hausse. Si ces dotations repartaient à la hausse, nous aurions eu une bonne surprise, si elles repartaient à la baisse, nous aurions eu une moins mauvaise surprise.

Vous souhaitez diminuer les charges de fonctionnement à partir de 2017. Pourquoi ne sont-elles pas diminuées dès cette année ?

Aucun emprunt n'a été contracté en 2015, ni en 2016. Compte tenu des taux d'intérêt j'aurai trouvé intéressant d'en contracter un même à minima pour abonder le budget.

J'ai constaté que nous avons un réel delta entre les dépenses et les recettes de gestion. Cela est très inquiétant pour l'avenir de la commune. Nous avons des dépenses de gestion qui augmentent de 180 000€ et des recettes de gestion qui diminuent de 780 000€ soit un différentiel d'environ 600 000€ hors FPIC. Si nous prenons ce dernier en compte, nous arrivons à 430 000€. Pour moi cela est inquiétant.

Cette stratégie financière a déjà généré à court terme des effets immédiats. Nous avons une diminution du service public dès 2016 car nous allons arriver à moins de 100 000€ pour les charges de personnel et moins 500 000€ en 2020. En 2016, nous avons une diminution des subventions aux associations. Ces associations qui existent dans la vie quotidienne de Mimizan et ne sont pas là pour le juilletiste et l'aoutien, je vous le rappelle.

Pour conclure, je dirai que vous aviez deux solutions pour construire le budget. Soit vous conserviez un même taux d'investissement et vous aboutissiez à une baisse du service public rendu. Soit vous diminuiez les investissements et vous conserviez le niveau du service public. Je vous rappelle que c'était le mot d'ordre du Maire. Il avait indiqué qu'il voulait deux axes prioritaires sur le plan financier à savoir ne pas augmenter les impôts et maintenir le service public du même niveau tout au long du mandat. Vous avez choisi l'investissement coûte que coûte, moi je choisis le service public. J'avais préconisé cette option lors du séminaire du 11 octobre 2014. Je vous avais dit de ralentir les investissements et de s'occuper de nos concitoyens. Je vous avouerai que je ne voterai pas ce budget. »

#### **Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Je n'ai pas appris grand-chose au travers de vos commentaires. Je vous remercie pour votre vigilance. Une fois de plus, au travers du budget que nous présentons, nous n'avons pas de changement de cap. Chaque année, nous entendons des incertitudes, nous en tenons compte mais une fois de plus, nous avons été élus avec un programme basé sur des équilibres que nous tenons. Nous sommes conscients de tout ce que vous avez cité. Aujourd'hui, nous avons les moyens de ce que nous faisons. »

**Le Conseil Municipal par 19 POUR, 6 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque), 2 ABSTENTIONS (Mme Dulhoste, M. Corbeaux) accepte la proposition du rapporteur.**

#### **Budget primitif 2016, campings**

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

##### **« FONCTIONNEMENT**

##### ✓ **DEPENSES**

Avec un montant de 1 747 414 €, ce budget est en diminution de 10.44 % de BP à BP, mais en augmentation de 3.75 % par rapport au réalisé 2015.

**Les charges générales (chapitre 011)** pour un montant de **637 000 €** sont en diminution de 34 700 € par rapport au réalisé 2015.

Les fournitures non stockables subissent l'augmentation tarifaire. (6 061)

Le poste sous traitance (611) est en légère baisse par rapport au réalisé 2015, les prestations animations et gardiennage étant reconduites pour le même montant.

La ligne 6135 locations mobilières diminue de 16 500 € suite à la fin du contrat de location chez TRIGANO CIAT.

Le poste 6152 (entretien réparations sur biens mobiliers )est en baisse de 13 600 € : d'une part, nous n'avons pas reconduit le contrat avec la société de nettoyage, soit – 7 000 €, et d'autre part , les travaux d'entretien de nettoyage des sous bois par l'ONF (sécurité incendie) sont achevés (- 6 800 €).

Le poste 6156 (contrat de maintenance) est reconduit à l'identique.

La ligne 6287 : « remboursement de frais à la collectivité de rattachement » diminue chaque année, du fait de moins en moins de travaux effectués par les services de la Ville.

**Les charges de personnel (chapitre 012)** pour un montant de **546 000 €** sont en diminution de 1.88 % par rapport à la réalisation 2014 qui était de 547 273€ (réduction de la période d'ouverture au camping du lac et aménagement des horaires d'ouverture de la réception avant saison, externalisation d'une partie de la prestation ménage sur les hébergements, réduction du parc d'hébergements donc moins d'entretien) mais en augmentation de 30 000 € par rapport au réalisé 2015 qui s'explique ainsi :

En 2015 : plusieurs événements ont conduit à la baisse des frais de personnel :

- Départ de Mme CHIBRAC en Juillet : non remplacée
- Départ de Mme FERREIRA en Novembre : non remplacée
- ½ traitement de Mme IMBERT pour cause de maladie
- Fin de contrat anticipée pour 1 saisonnier au lac (non remplacé)
- Prestation de service de nettoyage assurée par une entreprise extérieure (chapitre 011) d'où diminution de l'effectif
- De même pour l'animation qui était assurée par le personnel de la Ville et remboursée à l'article 6215.

En 2016, nous revenons donc à une situation à peu près identique aux années antérieures. Mme Imbert devant reprendre le 21 Mars, elle percevra son traitement à 100%. Mme LUGAN présente 6 mois en 2015, le sera l'année entière.

Au Camping du Lac, suite à une rupture de contrat début Juillet 2015, les compétences de Mme Ferreira plus 3 agents en poste avaient permis de poursuivre la saison à effectifs réduits. Cette année, l'effectif sera identique aux 5 dernières saisons soit 5 agents. L'intégration d'un agent de maîtrise à la place d'un agent de catégorie C occasionne une plus value. De plus, deux agents seront stagiaires soit des contrats prolongés à l'année.

**Les autres charges de gestion (chapitre 65)** Les prévisions 2016 sont identiques aux prévisions 2015 soit **3 000 €**.

**Les charges financières (chapitre 66)** pour **89 000 €** représentant les intérêts des emprunts, sont en diminution du fait du terme de certains contrats.

**Les impôts sur les bénéficiaires et assimilés (chapitre 69)** le montant de l'impôt sur les sociétés calculé par KPMG à mandater est estimé à 37 000 €. Avec un remboursement de 15 944 € sur les acomptes 2015 et de 19 748 € pour la CICE.

**Les dépenses imprévues** ont été budgétisées pour 57 714 €.

**Les opérations d'ordre** sont constituées du virement vers la section d'Investissement pour 20 000 € et les dotations aux amortissements pour 346 700 €

## ✓ RECETTES

Le montant des recettes propres s'élèvent à 1 691 600 €, soit une diminution de 6.28 % par rapport au BP 2015 et 5.50 % par rapport au réalisé 2015 (1 784 583€), soit près de 93 000 €. Cela s'explique au Lac par une perte d'exploitation d'environ 55 000 € dont 40 000 estimés suite à la suppression des bengalis. Les recettes de 2015 ont déjà souffert d'une légère baisse par rapport aux saisons précédentes.

## 🚧 INVESTISSEMENT

Le montant global de la section s'équilibre à 582 145 €, restes à réaliser 2015 compris, en diminution de 32 % par rapport au BP 2015.

## ✓ DEPENSES

Elles sont essentiellement constituées par :

- Le remboursement du capital des **emprunts** et des cautions pour 238 800 €
- Des **travaux** programmés pour 74 000 € dont 14 000 pour la peinture des cottages, des travaux suite à vérification périodique et mise en conformité pour 17 000 €, l'aménagement paysager pour 2 000 €.
- L'achat de **matériel de bureau et informatique** pour 10 000 € dont 500 € pour l'achat de talkie.walkie, 1 000 € pour le boîtier de sécurité des barrières, 2 500 € pour de la publiphonie, auxquels il faut ajouter 1 050 € de restes à réaliser 2015.
- L'acquisition de **meublier** pour 1 000 €.
- L'acquisition de **matériels** divers (Hottes, lave vaisselle, nettoyeur vapeur ..) pour 24 600 € auxquels il faut ajouter 7 066 € de restes à réaliser 2015.
- **Des dépenses imprévues** pour 20 000 €
- **Le déficit reporté** étant de 197 529 €.

## ✓ RECETTES

Le financement de ces dépenses se fera avec les recettes des dotations aux amortissements pour 346 700 €, un prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 20 000 €, un excédent de fonctionnement de 205 645 € affectés au 1068.

Nous n'aurons pas de recours à l'emprunt pour cet exercice 2016 »

A l'issue de son exposé, Monsieur BOURDENX ouvre le débat.

### **Monsieur FORTINON Xavier :**

« Nous ne voterons pas le budget des campings compte tenu du choix de la délégation de service public sur 18 ans. Comment vont se traduire les transferts de façon budgétaire et comptable du budget annexe des campings qui va connaître de grandes modifications après la saison 2016 ? Nous souhaitons connaître les mouvements que cela va générer sur le budget général car rien n'a été prévu. Avez-vous une idée des traductions budgétaires et comptables ? »

### **Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Nous n'avons pas de date précise, l'estimation sera au prorata de l'année. Ce budget camping sera clôturé dès lors que nous passons avec un nouveau type de gestion. Aujourd'hui, nous n'avons pas la projection, nous l'aurons dès lors que nous aurons les tenants et aboutissants de notre appel d'offres car nous n'avons pas le résultat du concessionnaire.

Nous ne pouvons pas nous engager sur des chiffres pas plus que sur une échéance précise, c'est pour cela que nous n'avons rien relaté. »



**Monsieur FORTINON Xavier :**

« Dans le cadre de la commission qui examine les candidatures où un certain nombre d'entre nous étaient présents, une échéance a été fixée. Je pensais qu'une transmission d'information avait eu lieu. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Nous n'avons pas réintégré les informations que vous avez partagées en commission sur le budget. »

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« Concrètement si le calendrier est maintenu, c'est-à-dire que nous donnons les clés des campings au prestataire retenu, entre temps il faut connaître le choix des agents municipaux employés dans les campings. Nous avons un actif et des soldes financiers, je n'ose imaginer que cela n'ait pas été anticipé. C'était le sens de ma question. »

Monsieur BOURDENX donne la parole au Directeur Général des Services.

**Le Directeur Général des Services :**

« L'ensemble de ces points ont été anticipés avec la Trésorerie. Ce budget n'intègre pas l'opération d'ordre à réaliser du fait de la fermeture de la régie. Nous ne savons pas si la DSP va aboutir. Nous ne connaissons pas le résultat de l'appel d'offres en cours. Du personnel reviendra peut être dans le budget de la ville, une opération de transfert des emprunts va être réalisée dans le cadre de la fermeture de la régie, puisque le délégataire remboursera les emprunts, mais la ville les paiera. Il s'agit d'une opération neutre. Le solde général excédentaire de la régie sera réintégré dans le budget de la ville.

Toutes ces questions ont été anticipées mais ne peuvent être à ce jour intégrées dans le budget. »

**Le Conseil Municipal par 19 POUR, 6 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque), 2 ABSTENTIONS (Mme Dulhoste, M. Corbeaux) accepte la proposition du rapporteur.**

**Budget primitif 2016, Parnasse**

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« **Les dépenses et recettes s'élèvent à : 434 500 €**

Elles sont en augmentation de 5.86 % par rapport au réalisé 2015. Principalement au **chapitre 012 : « charges de personnel »**, (+ 29 745 € par rapport au réalisé 2015) du fait de l'intégration de Mme LIEVREMONT Nicole dans ce budget, du retour à 100 % de Mme Delphine COUFFIGNAL sur l'année entière (+ 40 447 €), du départ de Mme Lucille MEZIAT en Février 2015, sur la partie « Théâtre ». Concernant la partie « cinéma », ce chapitre est en diminution de 10 747 €, considérant le départ de M. MEURICE Mathieu.

Il faut également souligner que les charges à caractère général de la partie « Théâtre », ont été réduites de près de 5 800 €, et celles du cinéma maintenues au même niveau.

Les recettes ont été revues légèrement à la hausse (+ 8 800€).

Ce budget se traduit de la façon suivante :

**THEATRE** : 299 460 € avec une subvention d'équilibre du budget principal de : **204 410 €**

**CINEMA** : 135 040 € avec une subvention d'équilibre du budget principal de : **10 340 €**

**Cette subvention d'équilibre est en augmentation de 15 204 € par rapport à l'exercice 2015 ».**

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## Budget primitif 2016, lotissement Pyramide

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« En ce qui concerne les recettes, l'excédent reporté 2015 est de 33 549 €,

Sont également inscrites les ventes des lots n° 23 pour 23 100 € et n° 40 pour 40 300 €.

En dépenses, 7 000 € ont été inscrits pour les aides à la construction bois.

Ce budget est présenté en suréquilibre du fait, que les travaux sont terminés et non les ventes ».

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## Budget primitif 2016, lotissement Route noire

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« **Les dépenses réelles** s'élèvent à 133 271 €.

Elles concernent 3 210 € correspondant à la valeur des terrains transférés par le budget principal de la Ville et 10 € pour des frais de gestion.

Tous les lots étant vendus, nous pourrons alors clôturer ce budget en reversant l'excédent au budget principal soit environ 125 000 €.

L'excédent reporté de 2015 s'élève à 130 061 €.

Les dépenses et recettes d'ordre constituent des opérations de stocks ».

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## Budget primitif 2016, ZAC des Hournails

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« **Les dépenses réelles** s'élèvent à : **2 617 972 €**

Elles sont constituées par :

• Des frais de géomètre pour	15 000.00 €
• Des frais de publicité et repro pour	18 000.00 €
• Des frais de suivi juridique et contentieux pour	5 000.00 €
• Des honoraires pour la maîtrise d'œuvre, mission SPS pour	216 620.00 €
• Des fonds de concours SYDEC Eclairage, HTA/BT pour	300 000.00 €
• Des travaux E.U, AEP, défense civile, voirie pour	1 529 850.00 €
Phase 1 :	60 730 €
Phase 2 :	860 000 €
Skate Park :	489 600 €
Voie GK	24 520 €
Chemin QP	60 000 €
Travaux Service Espaces verts Ville	35 000 €
• Des actualisations pour	133 200.00 €
• Des frais divers pour	2 402.00 €
• Un fonds de concours à la Communauté de Communes de	379 600.00 €
• Des frais financiers (intérêts des emprunts) pour	18 300.00 €

**Les recettes réelles** s'élèvent à : **2 921 870.00 €**

Elles sont constituées par des cessions de terrains :

- **Phase 2** : Lot 9 : 288 750 €
- Lot 10 : 525 250 €
- Lot 11 : 208 925 €
- Lot 12 : 173 250 €
- Lot 13 : 138 050 €
- Lot 24 : 316 500 €
- **Phase 3** : Lot 5 : 401 690 €
- Lot 3-4 : 549 375 €
- Lot 23 : 229 800 €

Pour un montant total de **2 831 590 €**

Et par le solde de la subvention DETR pour le Skate Park pour **90 280 €**.

Les dépenses et recettes d'ordre constituent des opérations de stocks ».

**Monsieur BOURDENX** rajoute :

« Je vais effectuer la synthèse des documents que nous avons partagés lors de la commission des finances présentés par notre assistance à maîtrise d'ouvrage. Je m'étais engagé à vous présenter une synthèse de la ZAC des Hournails en se projetant sur 2017 même si nous ne maîtrisons pas encore toutes les discussions tant que tout n'est pas signé car cela peut évoluer ou dérapier.

Nous avons de bons horizons pour 2017 et 2018 pour clôturer ce budget. Nous sommes en très bonne voie sur l'ensemble des lots qui restent à vendre.

En synthèse prévisionnelle, nous avons un total de dépenses qui serait estimé à 7 375 028€ pour un total de recettes qui s'élèverait à 8 502 215€ soit un résultat qui est estimé à 1 127 188€.

Ces données se basent sur des projections qui nous mèneraient à 425 logements. Nous vous donnerons des éléments au fur et à mesure des négociations. »

A l'issue de son exposé, Monsieur BOURDENX ouvre le débat.

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« Sur la ZAC des Hournails, dans la mesure où nous annonçons des projections de cette nature qui sont excédentaires, nous comprenons encore plus difficilement que nous n'ayons pas respecté beaucoup plus la programmation telle qu'elle était prévue initialement. Cela rejoint le débat que nous avons eu lors du dernier Conseil Municipal.

Nous avons rajouté un certain nombre de dépenses d'équipements publics qui n'étaient pas prévues initialement telles que le Skate Park. Nous aurions très bien pu intégrer une part de logements plus accessibles en direction d'une population permanente sans que cela grève de façon fondamentale le budget. En ce sens, nous ne partageons toujours pas les objectifs.

Récemment, nous avons vendu un certain nombre de lots de la deuxième tranche à différentes sociétés dont une qui intervient déjà de façon importante sur la troisième tranche à savoir Garona.

Est-ce que vous nous confirmez que le groupe Garona est dans une situation financière difficile ?

Cette question me semble importante dans la mesure où la quasi-totalité de la troisième tranche est sous leur responsabilité. De plus, nous venons de leur vendre deux lots importants. Pour la finalisation de l'opération, il nous semble important de savoir s'il s'agit d'une réalité.

Sur la ZAC des Hournails, nous avons un opérateur qui était promis mais il a disparu. Nous ne voudrions pas que cela arrive une deuxième fois. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Au nom du Conseil Municipal, je ne vais pas faire de commentaire sur la situation financière de Garona. Je prends cela comme une information. »

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« Il s'agit d'une question. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Je pensais qu'il s'agissait d'une information que vous aviez. »

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« Je ne me permettrais pas d'avancer des éléments que je ne maîtrise pas. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Je n'ai aucun commentaire car nous n'avons aucune information particulière à ce sujet. Aujourd'hui, tout va correctement. »

**Monsieur CASSAGNE Guy :**

« Je trouve votre question tout à fait déplacée. Vous lancez un doute sur une entreprise même s'il s'agit d'une question. Je vous connais fin politique donc cela est malhonnête de votre part. »

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« Je veux bien que vous m'accusiez de tous les maux. Je vous pose des questions dans la mesure où ce sont des interrogations. Si vous y voyez de la malhonnêteté, cela signifie qu'il n'y a aucun doute à avoir et tout va pour le mieux. Cela nous rassure.

Nous vous interpellons puis après vous allez nous dire que nous aurions pu vous prévenir. Nous avons encore sur les bras le problème de la Place du Marché. Il ne s'agit pas d'un petit sujet. Vous allez me dire que cela n'a pas d'incidence pour la collectivité car elle a encaissé la recette. Vous avez raison, mais nous avons une friche qui dure depuis plusieurs années.

Aujourd'hui, nous voyons bien la difficulté de commercialisation de certains programmes. Je ne mets pas le doute sur l'entreprise mais je mets le doute sur les opérations. Lancer la commercialisation de ces logements peut être un souci pour cette entreprise car il faut que le marché puisse l'absorber.

Cette question n'est pas connotée. N'y voyez pas de malhonnêteté. Je ne vais pas faire de commentaires désobligeants envers certaines personnes et surtout pas vous. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Nous qualifierons la question d'étonnante et nous ne ferons pas de commentaire supplémentaire. »

**Monsieur CORBEAUX Daniel :**

« Pour être sûr d'avoir bien compris, je voulais savoir si dans la ZAC des Hournails la participation aux équipements publics étaient bien incluse dans le prix de vente. Monsieur le Maire m'a répondu par l'affirmative lors du dernier Conseil Municipal, je veux être sûr d'avoir bien compris. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Je vous confirme que cela est inclus. »

**Monsieur CORBEAUX Daniel :**

« Ce qui signifie que lorsque nous vendons un terrain à 245€ mètre carré plancher, il faut lui enlever la valeur des équipements publics qui représente 130€ du mètre carré plancher. Ce qui signifie que nous vendons un terrain à 115€ mètre carré plancher. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« A la prochaine commission, il serait bien que nous prenions le temps de vous réexpliquer pour la dernière fois comment fonctionne une ZAC. Ce n'est peut être pas évident mais cela est compliqué d'expliquer à chaque conseil. »

**Monsieur CORBEAUX Daniel :**

« J'ai bien compris comment fonctionne une ZAC. Je ne suis pas un idiot. Je sais ce qu'est un mètre carré plancher à force de le répéter. Je pose simplement la question de savoir si sur un terrain qui est vendu à 245€ le mètre carré plancher, nous lui soustrayions 130€ d'équipements publics au mètre carré plancher. Pour moi cela fait 115€. Vous m'indiquez que cela ne marche pas comme cela. Soit vous me dites « je ne sais pas » ou soit que j'ai raison. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Cela ne fonctionne pas comme cela, nous verrons cela en commission. »

**Le Conseil Municipal par 19 POUR, 6 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque), 2 ABSTENTIONS (Mme Dulhoste, M. Corbeaux) accepte la proposition du rapporteur.**

### **Budget primitif 2016, exploitation forestière**

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

#### **« DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

D'un montant 215 052 €, elles sont en diminution de près de 52 % soit de 228 924 €, par rapport au budget 2015, du fait de la baisse significative du reversement au budget principal de la Ville de 200 000 €.

**Les charges générales** estimées à 89 500 €, sont constituées principalement par des travaux de broyage de souches et d'entretien dans la forêt pour 24 000 €, des travaux sur les pistes et chemins pour 30 000 €, des frais de garderie ONF pour 14 000 €, des achats de vêtements de travail, de petit matériel et d'entretien de matériel.

**Le reversement au budget principal est estimé à 100 000 € (- 200 000 €)**

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Elles sont en baisse de 44 % (-160 000 €) et correspondent aux ventes de bois programmées ainsi :

##### **Plan de gestion :**

1 <sup>ère</sup> éclaircie :	Lieu dit Hillebon	parcelles 66 et 67 b
	Lieu dit Capas Moumen	parcelles 101 et 103
	Lieu dit Ceyrolles	parcelle 60b
3 <sup>ème</sup> éclaircie :	Lieu dit Hillebon	parcelle 67 a
	Lieu dit Ceyrolles	parcelle 62 a
Coupe rase :	Lieu dit Capas	parcelles 89 et 94

##### **Hors aménagement :**

2 <sup>ème</sup> éclaircie :	Lieu dit Parc d'Hiver	parcelle 100
3 <sup>ème</sup> éclaircie :	Lieu dit Merquedey	parcelle 70
4 <sup>ème</sup> éclaircie :	Lieu dit Merquedey	parcelles 58,60 et 162.

L'excédent 2015 reporté est de 55 052 €.

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

D'un montant de 37 515 €, elles sont essentiellement constituées par des travaux pour 12 800 €, l'acquisition de matériel pour 8 000 € et le remboursement du capital de l'emprunt pour 10 000 €, le déficit 2015 reporté étant de 14 515 €.

Ces dépenses sont financées par l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 14 515 €, et les opérations d'amortissement pour 22 000 € ».

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **6- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur BOURDENX expose :

« Les trois taux à voter n'ont pas augmenté depuis 2002 : 15,28% pour la taxe d'habitation, 17,52% pour le foncier bâti et 54,15% pour le foncier non bâti.

Il est donc demandé de bien vouloir approuver ces taux d'imposition pour 2016. »

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **7- VOTE DES DURÉES D'AMORTISSEMENTS DES MATÉRIELS ACQUIS EN 2016**

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur BOURDENX expose :

« Au vu de l'état qui vous a été communiqué, il vous demandé de bien vouloir adopter les différentes durées d'amortissements pour les biens acquis en 2015 pour une valeur globale de 955 622,61€ pour la ville, 260 685,57€ pour le camping et 17 866,00€ pour la forêt. »

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **8- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016**

Rapporteur : Monsieur CASSAGNE Guy

Questions et/ou observations : Madame LARROCA Sandrine

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur CASSAGNE expose :

« Cette année encore, la municipalité de Mimizan affirme sa volonté de ne pas augmenter les impôts locaux.

Par conséquent les élus et services ont projeté de faire des restrictions budgétaires sur la majorité des dépenses prévues pour 2016 et également cette année sur l'enveloppe des subventions.

Ainsi, le budget des subventions aux associations pour l'année 2016 qu'il est proposé de voter lors du Conseil Municipal est de 145 000€.

Les demandes de subventions ont été étudiées selon les mêmes critères que précédemment, avec un accent plus particulier sur l'étude des dossiers des associations qui ont accompagné les projets municipaux en 2015 :

- Nombre d'adhérents (proportion jeune et seniors selon l'activité)
- Dynamisme – projets, impact sur la commune, notamment par l'accompagnement de projets municipaux
- Bilan financier et gestion
- Mise à disposition ou non de locaux et d'aides indirectes

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin d'attribuer les subventions pour l'année 2016. »

A l'issue de l'exposé, le débat est ouvert.

**Madame LARROCA Sandrine :**

« Je voulais juste préciser que j'étais contente que les critères aient été écrits. Ils seront clairs pour moi pour les prochaines années car ils ne l'étaient pas jusqu'à maintenant. »

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

### **9- CRÉATION BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU RAZ »**

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur BOURDENX expose :

« Afin de concrétiser le projet d'un nouveau lotissement situé route de Carquebin, il est nécessaire d'individualiser cette opération dans un budget annexe à celui de la Ville.

En effet, l'instruction M14 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations d'acquisition du terrain, de viabilisation et de cessions des terrains concernés.

Conformément à l'instruction M14, ce budget sera assujetti à la TVA.

Afin de pouvoir effectuer les démarches nécessaires auprès des administrations, il est demandé au Conseil Municipal :

D'autoriser la création de ce budget,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale et autre, et à signer tous les documents afférents à cette opération,

De définir son appellation ainsi : « **LOTISSEMENT DU RAZ** ».

Un budget sera voté dès que tous les éléments urbanistiques et financiers seront connus. »

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

### **10- CRÉATION BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES OISEAUX »**

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur BOURDENX expose :

« Afin de concrétiser le projet d'un nouveau lotissement situé avenue des Oiseaux, il est nécessaire d'individualiser cette opération dans un budget annexe à celui de la Ville.

En effet, l'instruction M14 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations d'acquisition du terrain, de viabilisation et de cessions des terrains concernés.

Conformément à l'instruction M14, ce budget sera assujetti à la TVA.

Afin de pouvoir effectuer les démarches nécessaires auprès des administrations, il est demandé au Conseil Municipal :

D'autoriser la création de ce budget,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale et autre, et à signer tous les documents afférents à cette opération.

De définir son appellation ainsi : « **LOTISSEMENT DES OISEAUX** ».

Un budget sera voté dès que tous les éléments urbanistiques et financiers seront connus. »

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **11- IMPUTATION DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES SUR L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur BOURDENX expose :

« La Communauté de Communes a engagé une réflexion pour améliorer son coefficient d'intégration fiscale (CIF), sensiblement inférieur à la moyenne nationale. Le CIF reflète le degré d'intégration de la Communauté en évaluant le poids financier des compétences transférées par les communes. Il intervient directement dans le calcul de la dotation d'intercommunalité servie par l'Etat, qui encourage ainsi les transferts de compétences et les efforts d'intégration.

Parmi les pistes envisagées, il a donc été proposé pour 2016 d'imputer la contribution au FPIC sur l'attribution de compensation. Ce dispositif, en augmentant de façon arithmétique le niveau des produits fiscaux conservés par la Communauté de Communes, induit une amélioration du CIF et une augmentation de la dotation d'intercommunalité qui peuvent être évaluées ainsi :

- Le CIF progresse de 14 % en passant de 0.268213 à 0.306941
- La dotation d'intercommunalité s'accroît de 36 K€.

Après avis positif de la CLECT réunie le 11 février 2016, conformément à l'article 1609 du CGI, il a été décidé :

- La prise en compte par l'attribution de compensation de la contribution au FPIC
- La révision annuelle de l'AC pour tenir compte de l'évolution du FPIC. Cette révision interviendrait pour ajuster le montant des contributions communales de l'AC. En effet, si le taux national de dotation au FPIC restera stable à partir de 2017, le montant des contributions lié à l'évolution des ressources fiscales, est par définition variable.

Cette proposition est strictement neutre sur les plans budgétaire et financier. Elle se traduit par une modification du schéma d'enregistrement comptable. La contribution au FPIC sera donc imputée en 2016 au compte 7321 Recettes en déduction de l'attribution de compensation, alors qu'en 2015, elle était enregistrée au compte 73925 Dépenses.

Par ailleurs, ce mode de comptabilisation du FPIC, par déduction de l'Attribution de compensation est considéré comme un traitement « dérogatoire ». A ce titre, il doit être approuvé par les Conseils Municipaux et le Conseil Communautaire dans un délai de 2 mois après notification du FPIC par la Préfecture (fin mai).

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour cette nouvelle imputation budgétaire du FPIC. »

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **12- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES**

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur BOURDENX expose :

« Dans le cadre de la rénovation des bâtiments scolaires de la commune, notamment l'école de la Plage la commune a fait appel à un architecte pour finaliser le projet visant à améliorer le confort acoustique, thermique de la plupart des salles de classe. (4 salles, réfectoire, couloir)



Le projet est estimé à 240 000€ HT.

Compte tenu que ces travaux s'inscrivent dans la démarche d'économie d'énergie, la commune sollicite une aide financière au titre de la réhabilitation des bâtiments scolaires au Conseil Départemental des Landes.

Montant de l'aide sollicitée : 18% du montant total soit : 43 200€ HT

L'objectif est une livraison des bâtiments rénovés pour la rentrée scolaire 2016.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de préciser que le coût du projet est estimé à 240 000€ HT
- de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental des Landes à hauteur de 43 200€ HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Landes et à signer tous documents afférents à cette opération. »

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

### **13- CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS 2016**

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur BANQUET Max, Monsieur CASSAGNE Guy

Vote : 21 POUR, 6 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

Monsieur BOURDENX expose :

« Comme chaque année, pour la saison 2016 vous trouverez ci-dessous les propositions de créations de postes pour :

- L'ouverture des A.L.S.H. du bourg et de la plage.
- Les renforts des services intendance, jeunesse, voirie et fêtes et cérémonies.
- Le renforcement du service de la police municipale
- La surveillance des baignades sur les plages.
- L'ouverture des deux campings municipaux.

Cette année, comme en 2015, les besoins ont été évalués dans un souci de recherche d'économies en réduisant la durée des contrats ou la quotité de travail mais aussi le nombre de postes.

Les services ont présenté un budget prévisionnel à effectif constant, seul le service Police Municipal recrute 10 MNS supplémentaires sur les plages pour pallier l'absence des CRS cette année.

Le budget prévisionnel du coût salarial des saisonniers (rémunérations brutes + charges patronales) est estimé à 397 804,13 € (réalisé 2015 : 359 318,87€ hors indemnité CRS). »

A l'issue de l'exposé, Monsieur BOURDENX ouvre le débat.

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« J'ai déjà fait des remarques lors du vote du budget car il s'agit d'un choix validé budgétairement. D'autres possibilités étaient offertes dans la mesure où nous pouvions accueillir les CRS pendant 1 mois. Votre choix est différent.

Pour la surveillance même de la plage, les CRS sont officiers de police judiciaire et ont une autorité différente de celle que peuvent avoir les maîtres nageurs sauveteurs civils qui sont présents pour la surveillance de la baignade.

Historiquement, l'ensemble des maires du littoral voulait maintenir les effectifs de CRS. Ce n'est peut être pas un bon signal que nous donnons. En fonction de la décision prise par les services de l'Etat liée à « l'Euro 2016 », les CRS arriveront plus tard et ne devront rester qu'un mois.

Nous décidons de ne pas les faire venir sur notre commune. Cela pourrait avoir un impact de façon durable pour les années à venir. L'Etat aura vite fait de dire que « si vous pouvez vous passer de nous, nous n'enverrons plus aucun renfort ».

Je pense que nous aurions pu essayer de partager cette décision. Nous avons d'autres possibilités qui nous étaient offertes. Nous sommes très peu de collectivités à faire ce choix. »

**Monsieur BANQUET Max :**

« Cette histoire d'absence de CRS pendant 1 mois nous a posé un dilemme. Il est vrai que les maires du littoral se sont battus durant plusieurs années pour avoir les fonctionnaires de l'Etat. Ces derniers ont une mission de police très importante que nous n'aurons pas cette année.

Nous savions que nous devions les remplacer par des civils. Il est certain que la surveillance des plages est importante. Pour avoir une surveillance de qualité, il faut avoir des hommes de qualité. Pour trouver des jeunes sauveteurs de qualité, il nous semblait un peu inconvenant de leur proposer une saison en dent de scie. Nous avons donc opté pour cette solution. Elle n'est pas miraculeuse, je vous l'accorde. Budgétairement, nous ne pouvions pas garder tout le monde comme certaines collectivités l'ont fait.

J'ai expliqué cela à Madame le Préfet qui m'a plus ou moins compris. Nous avons pris cette solution et nous verrons bien si c'est la bonne. »

**Monsieur CASSAGNE Guy :**

« Les dates d'ouverture et de fermeture des plages mimizannaises ont été très peu amputées par rapport à d'autres collectivités qui ont supprimé leurs postes de secours.

Nous gardons le même niveau de secours. Nous avons diminué la surveillance d'une semaine. Si nous souhaitons faire venir des touristes à Mimizan, je pense qu'il est important de garder cette densité de surveillance. Cela paraissait très compliqué de garder les CRS pour 1 mois. »

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« Je ne remets pas en cause le choix que vient d'expliquer Guy Cassagne. Avec Biscarrosse, nous faisons partie des communes qui ouvrent leurs plages le plus tôt et qui ferment le plus tard. Cela a été initié depuis fort longtemps. Il s'agit d'un atout fort important pour accueillir les touristes sur la durée la plus longue.

Cet argument plaide beaucoup plus pour pouvoir intégrer les CRS en milieu de saison. Nous avons des durées longues d'ouverture des plages donc nous pouvons proposer des contrats relativement longs à certains MNS. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Le signal le plus négatif, c'est avant tout celui des services qui décident pour une coupe d'Europe de nous infliger un manque de surveillance. »

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« C'est pour la sécurité des français. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Nous pouvons aussi mettre les moyens pour être présents à ces deux endroits en même temps. »

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« Actuellement, des moyens importants sont mis en place sur le territoire français et ils sont indispensables là où ils sont. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Nous sommes d'accord mais il serait parfait d'avoir des agents pour toutes les surveillances. »

**Le Conseil Municipal par 21 POUR, 6 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque) accepte la proposition du rapporteur.**

#### **14- CRÉATION D'UN EMPLOI D'AVENIR**

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur BOURDENX expose :

« Agent de maintenance polyvalent - interventions bâtiment (poste évolutif pour une durée de 3 ans)

Le dispositif des emplois d'avenir créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 vise à faciliter l'insertion des jeunes âgés de moins de 25 ans sans emploi peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires. Il prévoit également l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement des collectivités en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation...).

Il existe actuellement des besoins dans la collectivité en matière d'accroissement d'activités. Le service Maintenance des bâtiments a besoin de développer la polyvalence des agents d'entretien afin de faire face aux demandes de travaux et d'assurer la continuité du service public.

Le jeune recruté pourra se former et développer des compétences, ce qui permettra de faire face à un besoin partiellement pourvu pour la collectivité, de faire évoluer le poste en fonction des évolutions techniques et du développement du service public et à l'issue, de remplacer un agent faisant valoir ses droits à la retraite. »

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

#### **15- CREATION DE DEUX POSTES SUITE A REUSSITE A CONCOURS**

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier, le Directeur Général des Services

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur BOURDENX expose :

« Deux agents de la collectivité ont réussi le concours de Rédacteur, session 2015. Il est proposé de supprimer les postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet qu'ils occupent actuellement et de créer deux postes de Rédacteur à temps complet afin de pouvoir les nommer. »

A l'issue de son exposé, Monsieur BOURDENX ouvre le débat.

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« L'organisation du personnel communal est côté. C'est-à-dire qu'en fonction de tous les postes qui existent dans la collectivité, un grade est fixé pour exercer ces fonctions.

Est-ce la simple justification de passer un concours qui fait que les agents sont nommés ou est ce que les postes sur lesquels nous les nommons correspondent réellement au grade qu'ils occupent.

Si cela était dans un organigramme, ce serait plus lisible pour les agents et les élus qui ont besoin de prendre de ce genre de décision. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Ce n'est pas toujours le cas. En l'occurrence pour ce cas précis, ces nominations répondent à une demande et non pas l'inverse. »

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« Nous ne connaissons pas les postes ni les fonctions que vont occuper les agents nommés. Par exemple, si un agent travaillant à l'urbanisme occupe les fonctions d'instructeur, la collectivité a-t-elle besoin d'un agent au grade d'adjoint administratif ou de rédacteur ? Cela est-il prévu dans l'organisation administrative de notre collectivité ?

Dans l'organigramme, à la place du nom de l'agent, avons-nous le grade de l'agent ?

Les agents qui occupaient ces fonctions d'adjoint administratif, ont-ils besoin du concours de rédacteur pour occuper ces mêmes fonctions ? »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Madame Dezemery étant absente, je vais demander au Directeur Général des Services de vous répondre. »

**Le Directeur Général des Services :**

« Il s'agit de deux nominations suite à un concours. Mais ces agents occupaient déjà des postes qui correspondaient à ces fonctions. Il s'agit de la responsable du pôle « démarches administratives » (accueil, l'Etat Civil élections...). L'autre agent prend la responsabilité du pôle « évènementiel et culture »

Parallèlement à cela, lors de la validation du dernier organigramme ces fonctions avaient déjà été créées. Il restait à ces deux agents d'obtenir le concours. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Ces agents seront nommés au 1<sup>er</sup> mai car il faut 1 mois de publication pour vacance. »

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **16- PROGRAMME DES COUPES DE BOIS 2016**

Rapporteur : Monsieur CASSAGNE Guy

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur CASSAGNE expose :

« Vous trouverez ci-après le programme des coupes de bois 2016 pour la forêt communale non soumise.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le programme des coupes de bois 2016 pour la forêt communale non soumise.

### **PLAN DE GESTION**

**1<sup>ère</sup> éclaircie :**

<b>Parcelle</b>	<b>Estimation</b>
<b>LIEU DIT HILLEBON</b>	
N°66 et 67 b	610 stères
<b>LIEU DIT CAPAS MOUMEN</b>	
N°101 et 103	690 stères
<b>LIEU DIT CEYROLLES</b>	
N°60 b	240 stères

**3<sup>ème</sup> éclaircie :**

<b>Parcelle</b>	<b>Estimation</b>
<b>LIEU DIT HILLEBON</b>	
N°67 a	80 m3
<b>LIEU DIT CEYROLLES</b>	
N°62 a	100 m3

### Coupe Rase :

Parcelle	Estimation
LIEU DIT CAPAS	
N°89 et 94	2 080 m3

### HORS AMÉNAGEMENT

#### 2<sup>ème</sup> éclaircie :

Parcelle	Estimation
LIEU DIT PARC D'HIVER	
N°100	520 stères

#### 3<sup>ème</sup> éclaircie :

Parcelle	Estimation
LIEU DIT MERQUEDEY	
N°70	80 m3

#### 4<sup>ème</sup> éclaircie :

Parcelle	Estimation
LIEU DIT MERQUEDEY	
N°58, 60 et 162	230 m3

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

### 17- VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN SECTION AN 236

Rapporteur : Monsieur PONS Guy

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur PONS expose :

« Monsieur CASTAING Philippe a manifesté son intérêt pour une bande de terrain d'environ 38 m<sup>2</sup> issu de la parcelle cadastrée AN 236 à MIMIZAN, afin de permettre le passage des réseaux pour desservir le solde de sa propriété dans l'optique de la création d'un terrain constructible.

Le service des Domaines consulté nous a communiqué son avis en date du 21 décembre 2015. La valeur vénale de la parcelle AN 236, d'une contenance totale d'environ 2 982 m<sup>2</sup>, a été estimée à 63€ / m<sup>2</sup>.

Considérant l'intérêt à vendre des terrains communaux non exploités afin d'accroître la marge de manœuvre financière de notre collectivité dans l'élaboration budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal :

- de DECIDER la vente au profit de Monsieur CASTAING Philippe domicilié 93 Résidence des Trounques à Mimizan, de la bande de terrain à bâtir d'environ 38 m<sup>2</sup> issu de la parcelle communale cadastrée AN 236, au prix de 2 394 €.
- de DIRE que l'ensemble des frais de bornage et autres frais annexes à cette cession seront à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, déplacements éventuels de réseaux...),
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération. »

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **18- VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AN 236**

Rapporteur : Monsieur PONS Guy

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur PONS expose :

« Suite à la consultation menée par la ville en vue de céder un certain nombre de parcelles, Madame LAOUE Maryse et Monsieur CHIBRAC Dominique ont répondu à la consultation relative pour la vente de terrain par la commune. Madame LAOUE Maryse et Monsieur CHIBRAC Dominique ont manifesté leur intérêt pour un terrain d'environ 752 m<sup>2</sup> issu de la parcelle cadastrée AN 236 à MIMIZAN.

Le service des Domaines a été consulté. La valeur vénale de la parcelle AN 236, d'une contenance totale d'environ 2 982 m<sup>2</sup>, a été estimée à 64€ / m<sup>2</sup>.

Considérant l'intérêt à vendre des terrains communaux non exploités afin d'accroître la marge de manœuvre financière de notre collectivité dans l'élaboration budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal :

- de DECIDER la vente au profit de Monsieur Madame LAOUE Maryse domiciliée 54, Rue Jean Rameau à Labouheyre et Monsieur CHIBRAC Dominique domicilié 9, rue Old Orchard à Mimizan, du terrain à bâtir d'environ 752 m<sup>2</sup> issu de la parcelle communale cadastrée AN 236, au prix de 48 128 €.

- de DIRE que l'ensemble des frais de bornage et autres frais annexes à cette cession seront à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, déplacements éventuels de réseaux...),

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération. »

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **19- DÉLIMITATION DE LA ZONE TAMPON EN PÉRIPHÉRIE DU CLOCHER PORCHE DE LA VIEILLE ÉGLISE**

Rapporteur : Monsieur PONS Guy

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur PONS expose :

« Le projet soumis à notre approbation a pour effet de redéfinir un périmètre adapté autour du clocher-porche (périmètre de 500 m modifié), à la demande de la Direction générale des patrimoines.

La zone tampon proposée porte pour l'essentiel sur la dune de la vieille église, qui ne supporte aucune construction et qui n'a pas vocation à en accueillir. Les seules constructions concernées par cette protection sont les plus anciennes dans le périmètre rapproché du clocher-porche.

Cette délimitation réalisée, il sera nécessaire de se prononcer sur la mesure de protection qui viendra s'inscrire sur ce périmètre.

Exemple : une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, les règles de celle-ci élaborées au plan local, l'emporteraient sur le document d'urbanisme communal au titre des servitudes d'utilité publique. »

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

L'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance est achevé. Madame LARROCA souhaite revenir sur une décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

**Madame LARROCA Sandrine :**

« Je souhaiterais revenir sur une décision. Pouvez-vous nous expliquer la décision concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet culturel autour du Musée. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Il s'agit d'une réflexion portant sur le site. »

**Madame LARROCA Sandrine :**

« En commission culture, il nous a été proposé de constituer un groupe de travail. Or je vois que vous faite appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Je voulais donc avoir des précisions. »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Grâce à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, nous allons pouvoir échanger avec des professionnels et vous serez de fait associée à la discussion. »

**Madame LARROCA Sandrine :**

« Ce sera en lien ? »

**Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Tout à fait. »

**La séance est levée à 20h05**